



<https://www.rp59.fr>



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

DANS CE NUMÉRO :

EDITO

Sommaire	1
Registres matricules de l'ancien régime	2
Résistance : Journal des opérations du 31 août au 12 septembre 1944	10
Mariage manqué à Sars Poteries en 1838	15
Cahier de doléances de Sémeries. 1789	16
Testament de Martin Riche, curé de Rousies et Cerfontaine 1750	21
Scénario de lumière dans l'église de Gommegnies	22
Ernest Lesaffre, maître de forges 1837-1921	26
Florentin Tilmant, originaire de Colletet, musicien au 2 ^e régiment de chasseurs,	27
Faits divers et accidents en 1884	29

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 février 2023, au local de l'association, 25 rue de Maubeuge à Rousies.

Ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année et d'annoncer les prévisions de projets pour l'année 2023.

Les numérisations ont été réalisées dans les mairies de Fourmies, Rousies et Ferrière la Petite, et aux archives de Lille.

Les dépouillements ont concernés principalement le notariat et les actes d'embrefs (merci à Jean) et Landrecies (merci à Roger).

Le site internet a été sécurisé : il est accessible en https.

Les 4 bulletins de l'année 2022 sont composés de 44 articles représentant 158 pages, avec la participation de quelques adhérents.

L'association était représentée aux défilés patriotiques du 19

mars, 22 avril, 8 mai 2022 et 11 novembre 2022 ; ainsi que le 10 novembre avec les deux écoles primaires de Rousies.

Trois expositions ont été présentées en mai. Nous avons participé à la manifestation historique les 3 et 4 septembre 2022 à Maubeuge, et au salon européen de généalogie et d'histoire locale à Escaudœuvres les 24 et 25 septembre.

Concernant les projets 2023, nous continuerons. Les actions commencées l'an dernier. Une exposition est déjà prévue à l'Ascension, le jeudi 18 mai et le vendredi 19 mai à Rousies, ainsi qu'un rallye historique.

Des après midis consacrées à la généalogie et l'histoire locale sont prévues, ainsi que des expositions temporaires.

Les réunions du mercredi, de 16 heures à 18 heures sont maintenues.



REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par communes— suite

BERTAUX Bénoni Joseph, né le 03/07/1792 à Damousies, fils de Jean Louis et de Françoise PODEVIN ; 56e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 469, page 271, matricule 14207.

DEVIN Augustin, né le 06/05/1793 à Damousies, fils de Augustin et de Henriette NASSE ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 81, matricule 3459.

DANIEL Liévin, né le 27/02/1790 à Damousies, fils de François et de Augustine JOUNIAUX ; 19e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR21YC/173, page 298, matricule 9541.

JOUNIAUX François, né le 25/09/1782 à Dimont, fils de André Joseph et de Marie Emerentienne Joseph LAHANNIER ; Chasseurs à pied, côte SHD/GR 20 YC 44, page 128, matricule 729.

BAUDART Pierre Philippe Joseph, né le 30/07/1786 à Dimont, fils de Pierre Joseph et de Marie Eléonore DUBRAY ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 110, page 166, matricule 11174.

BAUDART Pierre Philippe Joseph, né le 30/07/1786 à Dimont, fils de Pierre Joseph et de Marie Eléonore DUBRAY ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 111, page 134, matricule 785.

SOCQUET Léopold Joseph, né le 19/04/1787 à Dimont, fils de Nicolas et de Françoise CAILLOT ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 193, page 191, matricule 4103.

LEFRANCQ Modeste Joseph, né le 07/11/1787

à Dimont, fils de Pierre et de Catherine DUCARNE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 406, matricule 5418.

PLANARD Toussaint Joseph, né le 01/11/1788 à Dimont, fils de Philippe et de Marie Joseph AUGHITS ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 380, matricule 2271.

BOULANGER Clément, né le 25/02/1788 à Dimont, fils de André et de Marie Joseph LAHANIER ; Régiment de dragons, côte SHD/GR 20 YC 152, page 76, matricule 2752.

BOULANGER Clément, né le 25/02/1788 à Dimont, fils de André et de Marie Joseph LAHANIER ; Corps royal des dragons de France, côte SHD/GR 20 YC 153, page 65, matricule 363.

PLANARD Toussaint Joseph, né le 01/11/1788 à Dimont, fils de Philippe et de Marie Joseph AUGHITS ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 258, matricule 4526.

JOUNIAUX Pierre François Joseph, né le 05/08/1788 à Dimont, fils de André et de Emerentienne LAHANIER ; 72e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 593, page 60, matricule 5139.

BOULANGER Clément, né le 25/02/1788 à Dimont, fils de André et de Marie Joseph LAHANIER ; Régiment de dragons, côte SHD/GR 20 YC 154, page 117, matricule 558.

SOQUET Léopold joseph, né le 18/04/1789 à Dimont, fils de Nicolas et de Françoise CAILLOT ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 209, matricule

4243.

CARNOYE Alexis, né le 14/01/1793 à Dimont, fils de Alexis Joseph et de Marie Joseph HAINAUT ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 30, matricule 6127.

BOCQUET Nicolas Joseph, né le 12/03/1758 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Henry et de Marie Alexandrine Carion ; Vétérans des grenadiers de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 36, page 64, matricule 298.

CANIOT Joseph, né le 26/05/1774 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Philippe et de Marie Cécile BOSQUET ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 78, matricule 435.

CARION Antoine, né le 16/08/1775 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Antoine et de Catherine WATTEAU ; Escadron de hussards, côte SHD/GR 20 YC 2, page 12, matricule 55.

CARION Jean Baptiste Joseph, né le 03/10/1780 à Dompierre-sur-Helpe, fils de et de Françoise ; 1er régiment de grenadiers ... pied, côte SHD/GR 20 YC 7, page 265, matricule 1304.

BUQUOY Louis Joseph Casimir, né le 04/10/1785 à Dompierre-sur-Helpe, fils de André et de Marguerite JOFFROY ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 59, matricule 3336.

BETRY Constant Joseph, né le 20/05/1786 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Nicolas et de Marie COLNOT ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 55, matricule 3310.

LEVEAU Célestin Joseph, né le 21/06/1786 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Pierre et de Marie Agnès PINCHART ; Régiment de fusiliers chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 49, page 186, matricule 1098.

AGON Jean Baptiste, né le 23/09/1788 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Charles et de Marie Anne PECQUEUX ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 251, matricule 4488.

MARIT Pierre Nestor, né le 18/12/1790 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Pierre et de Sophie DELHAYE ; Corps royal des cuirassiers de France, côte SHD/GR 20 YC 148, page 67, matricule 375.

MARIT Pierre Nestor, né le 18/12/1790 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Pierre et de Sophie DELHAYE ; Régiment de grenadiers à cheval de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 136, page 264 & 265, matricule 2535.

BERTAUX Constant Joseph, né le 07/11/1791 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Jean Baptiste et de Marie Marguerite JANOT ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 280, matricule 9457.

MANSEN Constant Joseph, né le 28/11/1792 à Dompierre-sur-Helpe, fils de François et de Marie Josée STOCLET ; Bataillons du train des équipages militaires de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 207, page 120, matricule 688.

MARIT Joseph, né le 16/12/1796 à Dompierre-sur-Helpe, fils de Pierre et de Sophie DELHAYE ; Régiment de grenadiers à cheval de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 137, page 68, matricule 312.

CAYEUX Aimé Joseph, né le 15/06/1789 à Dourlers, fils de Célestin Joseph et de Marie Josèphe WATTELIER ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 233, page 71, matricule 10604.

LEMAIRE Henry Joseph, né le 26/06/1794 à Dourlers, fils de Augustin et de Marguerite DUBOIS ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SDH/GR21YC596, page 127, matricule 12141.

BUCQUOY Dieudonné Joseph, né le 29/03/1794 à Dourlers, fils de Louis Joseph et de Marie Josèphe DUBOIS ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SDH/GR21YC596, page 127, matricule 12142.

COUVREUR Jean Baptiste Ferdinand, né le 26/07/1779 à Dourlers, fils de Jacques et de Marie Joseph DRUEZ ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 501, page 220, matricule 1295.

GRAVEZ Maximilien Joseph, né le 01/05/1786 à Dourlers, fils de Jean Philippe et de Agnès THIROUX ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 439, matricule 2608.

VINCENT Etienne Joseph, né le 14/12/1786 à Dourlers, fils de Nicolas et de Anne Josèphe DEBRAIGE ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 440, matricule 2613.

PIERART Prudent, né le 05/07/1789 à Dourlers, fils de Narcisse et de Célestine COUVREUR ; Régiment de chasseurs à cheval, côte SHD/GR 20 YC 145, page 192, matricule 3342.

MEHAUX Magloire Joseph, né le 21/10/1780 à Dourlers, fils de Pierre Albert et de Marie Philippe JANOT ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 90, matricule 3521.

COUVREUR Isidore Joseph, né le 05/11/1781 à Dourlers, fils de Jacques Joseph et de Marie Joseph DRUEZ ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 90, matricule 3522.

HUART Augustin, né le 07/10/1787 à Dourlers, fils de Pierre et de Marie LAURENT ; 13e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 121, page 64, matricule 366.

COUVREUR Constantin Joseph, né le

29/11/1788 à Dourlers, fils de Gilles Noël et de Marie Joseph RINGUET ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 299, matricule 4771.

BOSSEAUX Pierre Joseph, né le 06/09/1793 à Dourlers, fils de Joseph et de Marie Barbe CARNOY ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 193, page 502, matricule 5965.

LAGRANGE Cyprien, né le 07/07/1792 à Eccles, fils de François Joseph et de Marie Thérèse DUTRIEUX ; 59e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 534, page 270, matricule 1588.

MORIAUX Philippe, né le 01/05/1784 à Ecuelin, fils de Nicolas et de Marie Catherine BEAUVAIS ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 36, matricule 3195.

POIRETTE Amant, né le 01/01/1771 à Englefontaine, fils de Antoine et de Angélique CRAPET ; 82e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 642, page 134, matricule 664.

DAURESSE Constant, né le 06/11/1776 à Englefontaine, fils de Alexandre et de Marie Eléonore DANY ; 106e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 773, page 8, matricule 24.

VAILLE Jean Baptiste, né le 01/05/1777 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Catherine VAILLE ; 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 76, page 102, matricule 594.

VAILLE Jean Baptiste, né le 01/05/1777 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Catherine VAILLE ; 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 76, page 102, matricule 594.

REUMONT Jean Jacques Joseph, né le 22/09/1777 à Englefontaine, fils de Philippe

et de Marguerite RENUART ; 8e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 72, page 153, matricule 10500.

LAURENT Augustin, né le 11/04/1782 à Englefontaine, fils de Philippe et de Thérèse BOUTONNE ; 28e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 258, page 461, matricule 5716.

DELHAYE Jean Baptiste, né le 00/00/1782 à Englefontaine, fils de Pierre et de Marie Joseph LIENARD ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 221, matricule 4304.

LAURENT Augustin Joseph, né le 11/04/1783 à Englefontaine, fils de Philippe et de Marie Thérèse BOULOGNE ; 28e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 264, page 78, matricule 442.

MOREAU Georges Joseph, né le 04/11/1784 à Englefontaine, fils de Jean Pierre et de Marie Catherine TAQUET ; 8e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 86, page 54, matricule 2809.

MASSART Félix Joseph, né le 00/00/1785 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Isabelle DHAUSSY ; 2e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 64, page 70, matricule 3101.

LEFORT Pierre (François), né le 17/06/1786 à Englefontaine, fils de François Joseph et de Marie Catherine DHAUSSY ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 222, matricule 7123.

LEURENT Emmanuel Joseph, né le 26/04/1786 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Guillaîne LAPLANCHE ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 233, matricule 7188.

DOLIGNON Isidore Antoine, né le 05/06/1786 à Englefontaine, fils de Antoine et de Jeanne

DROUBRAY ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 222, matricule 7120.

ROUSSEAU Charles François Joseph, né le 30/03/1787 à Englefontaine, fils de François et de Caroline Joseph GALLET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 404, matricule 5403.

LANDA Célestin, né le 02/05/1787 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Marie Louise DELATRE ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 270, matricule 6396.

LENGLET Benoît Joseph, né le 13/07/1787 à Englefontaine, fils de Joseph et de Marie GADRON ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 228, matricule 6139.

MASSART François Liévin Joseph, né le 01/03/1788 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Isabelle DHAUSSY ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 356, matricule 6912.

MASSART François Lieven Joseph, né le 01/03/1788 à Englefontaine, fils de Jean Baptiste et de Isabelle DHAUSSY ; 63e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 530, page 243, matricule 8022.

LEBRUN Jean Baptiste, né le 11/05/1788 à Englefontaine, fils de Pierre François et de Marie Joseph LAURENT ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 257, matricule 4522.

DEPIERRE Emmanuel Charles Marie, né le 03/02/1790 à Englefontaine, fils de Jean Louis et de Marie Anne CARLIER ; 3e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 28, page 98, matricule 11264.

DEPIERRE Emmanuel Charles Pierre, né le 03/02/1790 à Englefontaine, fils de Jean

Louis et de Marie Anne CARLIER ; 3e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 28, page 98, matricule 11264.

ROLAND Philippe Joseph, né le 19/01/1791 à Englefontaine, fils de Philippe+ et de Rosalie FOURMANOY ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21YC 234, page 34, matricule 12182.

BERA Pierre Joseph, né le 30/04/1791 à Englefontaine, fils de Pierre et de Marie Joseph BRIATTE ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 232, page 271, matricule 10004.

CARTIERE Jean Baptiste, né le 06/07/1793 à Englefontaine, fils de Grégoire et de Catherine VERCHAIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 15, matricule 6041.

DRON Charles, né le 04/09/1793 à Englefontaine, fils de Adrien et de Adrienne RENARD ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 78, matricule 3442.

DORINION Amand Joseph, né le 09/10/1793 à Englefontaine, fils de et de Marie DORINION ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 15, matricule 6042.

CARLIER Jean Philippe, né le 12/09/1784 à Eppe-Sauvage, fils de Laurent et de Célestine ROULIER ; 9e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 87, page 316, matricule 1866.

CARLIER Jean Philippe, né le 12/09/1784 à Eppe-Sauvage, fils de Laurent et de Célestine ROULIER ; Infanterie, côte SHD/GR 20 YC 84, page , matricule 5957.

COLINET Joseph, né le 25/05/1782 à Eppe-Sauvage, fils de Joseph et de Louise MESSE ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 133, matricule 3789.

DELATTRE Louis Charles François, né le 18/04/1793 à Eppe-Sauvage, fils de Lambert Joseph et de Marie Sophie LECOMPTE ; Régiment de fusiliers chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 50, page 416, matricule 6154.

FOSSET Laurent Joseph, né le 08/11/1787 à Eppe-Sauvage, fils de Ursmer et de Désirée BRILLET ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 88, matricule 3518.

FOSSET Charles Joseph, né le 02/05/1788 à Eppe-Sauvage, fils de Laurent et de Albertine DESCHAMPS ; 4e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 70, page 155, matricule 773.

FOSSET Charles Joseph, né le 01/05/1788 à Eppe-Sauvage, fils de Eugène et de Albertine DESCHAMPS ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 231, page 303, matricule 8400.

GODEBILLE Jean Baptiste, né le 16/08/1779 à Eppe-Sauvage, fils de Alexandre et de Dorothee FOSSET ; 28e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 258, page 138, matricule 3777.

LAFFINEUR Jean Baptiste, né le 29/08/1789 à Eppe-Sauvage, fils de Pierre et de Marie Antoinette GUISLAIN ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 233, page 194, matricule 11345.

LAFFINEUR Pierre Joseph, né le 23/12/1791 à Eppe-Sauvage, fils de Pierre et de Marie Antoinette GUISLAIN ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 203, matricule 8991.

MARTIN François Joseph, né le 01/03/1793 à Eppe Sauvage, fils de Adrien et de Catherine BERTAUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 25, matricule 6101.

PETIT Louis Antoine, né le 26/08/1786 à Eppe-Sauvage, fils de Antoine et de Marie Claire MASSOT ; 115e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 820, page 421, matricule 2500.

PIRAUX Léonard Joseph, né le 07/07/1781 à Eppe-sauvage, fils de Pierre et de Marguerite MOREAU ; 19e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 170, page 499, matricule 2972.

PIRAUX Louis François, né le 30/11/1791 à Eppe-Sauvage, fils de Laurent et de Marie Thérèse COLLET ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 283, matricule 9475.

ROGER Augustin Joseph, né le 31/03/1789 à Eppe-Sauvage, fils de François et de Catherine MERESSE ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 362, matricule 6947.

GUMEZ François Joseph, né le 15/11/1787 à Eth, fils de Laurent Joseph et de Marie Joséphine JUPIN ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 233, page 191, matricule 11325.

GUMEZ Jean Baptiste, né le 15/10/1792 à Eth, fils de Laurent Joseph et de Marie Joséphine JUPIN ; 56e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 469, page 271, matricule 14212.

COQUELET Laurent Joseph, né le 13/12/1787 à Eth, fils de Charles Joseph et de Marie Catherine CERET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 192, page 309, matricule 1836.

COQUELET Laurent Joseph, né le 13/12/1787 à Eth, fils de Charles Joseph et de Marie Catherine CERET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 405, matricule 5407.

ROUTIER Félix, né le 11/07/1769 à Etrœungt, fils de Nicolas Joseph et de Marie Catherine LUSSIER ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 75, matricule 419.

TORDEUX Augustin, né le 04/01/1770 à Etrœungt, fils de Jean Baptiste et de Anne Joseph BERLEMONT ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 76, matricule 426.

SAGET Joseph, né le 08/08/1771 à Etrœungt, fils de Pierre et de Marie Barbe MERCIER ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 75, matricule 418.

LEJEUNE Constant, né le 02/02/1773 à Etrœungt, fils de Constant et de Marie Françoise MAURAGE ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 78, matricule 434.

DUSSART Jacques Hypolite, né le 09/08/1774 à Etrœungt, fils de Hermand et de Catherine MAYETTE ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 78, matricule 433.

LASSINAT Jacques Antoine, né le 24/03/1781 à Etrœungt, fils de Jacques et de Marguerite WILLAME ; Artillerie à pied de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 177, page 81, matricule 643.

LASSINAT Jacques Antoine, né le 24/03/1781 à Etrœungt, fils de Jacques et de Marguerite WILLAME ; Artillerie à cheval de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 183, page 106, matricule 643.

TOURTIAUX Jacques Joseph, né le 13/08/1781 à Etrœungt, fils de Jean et de Alexandra MATHE ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 111, page 136, matricule 795.

GODBILLE Jean Baptiste, né le 00/04/1783 à

Etrœungt, fils de Philippe et de Adrienne MABILLE ; 43e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 401, page 5, matricule 1803.

BONNAIRE Auguste Joseph, né le 20/10/1783 à Etrœungt, fils de Pierre Joseph et de Marie Véronique LAURENT ; 122e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 861, page 287, matricule 4704.

CARLIER Jean Joseph, né le 24/06/1784 à Etrœungt, fils de Philippe François Joseph et de Marie Anne Joseph CARLIER ; 19e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR21YC/173, page 109, matricule 8406.

GODBILLE Louis Alexis, né le 06/03/1785 à Etrœungt, fils de Toussaint et de Albertine NAVARRE ; 23e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 213, page 228, matricule 10926.

MONIER Pierre Augustin, né le 27/09/1785 à Etrœungt, fils de Pierre Joseph et de Marie Christine GAU ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 242, matricule 7238.

HOSSELET Antoine Joseph, né le 28/12/1785 à Etrœungt, fils de Antoine Joseph et de Marie Anne FRICOT ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 439, matricule 2610.

PAUL Jean Célestin, né le 07/02/1786 à Etrœungt, fils de Jacques et de Marie Anne SOUFFLET ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 227, matricule 7149.

EVRARD Pierre Joseph, né le 01/08/1786 à Etrœungt, fils de Louis Joseph et de Marie Joseph Benoist TERNANT ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 440, matricule 2614.

THIEBAUT Pierre Philippe Alexandre, né le

26/12/1786 à Etrœungt, fils de Philippe et de Marie Joseph GODBILLE ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 58, matricule 3325.

TOURTIAUX Jacques Joseph, né le 13/04/1787 à Etrœungt, fils de Jean et de Alexandra MATHE ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 110, page 184, matricule 11285.

MALHENET Antoine, né le 18/12/1787 à Etrœungt, fils de Denis et de Marie Joseph HERBEUX ; Régiment de fusiliers chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 49, page 603, matricule 3599.

MONNIER Gustave Achile Joseph, né le 04/06/1788 à Etrœungt, fils de Pierre Joseph et de Christine Joseph GAUX ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 196, matricule 5949.

BAUDRY Jacques Éloi Joseph, né le 01/12/1789 à Etrœungt, fils de Pierre Philippe Joseph et de Marie Anne FONTAINE ; 63e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 530, page 243, matricule 8025.

COURBET Florentin Joseph, né le 11/02/1790 à Etrœungt, fils de Pierre Joseph et de Marie Joseph THIEBAU ; 28e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 264, page 135, matricule 785.

BOSSEAUX Etienne Joseph, né le 29/11/1792 à Etrœungt, fils de Herman et de Alexandrine DRUART ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 84, matricule 3475.

ROCHE Antoine Joseph, né le 26/01/1793 à Etrœungt, fils de Antoine et de Marie Catherine Joseph PHILIPPE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 5, matricule 5979.

LAHANIER Benoît Joseph, né le 15/02/1793 à Etrœungt, fils de Augustin Joseph et de Marie

Barbe BONJEAN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 7, matricule 5990.

GEHENIAUX Gaspard Clément, né le 27/06/1793 à Etrœungt, fils de Gaspard et de Philippine BONJEAN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 93, matricule 6510.

HUILE Célestin Joseph, né le 14/04/1794 à Etrœungt, fils de Jean Baptiste et de Emelie HOSSELET ; 9e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 88, page 111, matricule 3641.

FOSTIER Maxime François, né le 14/04/1794 à Etrœungt, fils de Jean Joseph et de Marie Angélique LERMUSEAU ; 2e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 64, page 436, matricule 5293.

SACARDAU Constantin Joseph, né le 27/10/1784 à Favril, fils de Nicolas et de Catherine Joseph MARCOUX ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 255, matricule 4508.

MARIE Joseph, né le 14/06/ 1778 à Ferrière-la-Grande, fils de Nicolas et de Thérèse ROBIN ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 150, page 213, matricule 1256.

LEDENT Marcel Joseph, né le 28/02/1782 à Ferrière-la-Grande, fils de Urbain et de Catherine CLAIRDENT ; Artillerie à pied de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 178, page 68, matricule 1275.

MANTEAU Jean Joseph, né le 15/12/1776 à Ferrière-la-Grande, fils de André et de Marie Joseph Philippine PEQUEUR ; 81e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 624, page 233, matricule 1369.

DELMOTTE Louis Joseph, né le 15/05/1771 à Ferrière-la-Grande, fils de Hubert et de Marie Josèphe WAUTIER ; 106e régiment d'infante-

rie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 773, page 43, matricule 229.

DELMOTTE Hubert, né le 17/06/ 1775 à Ferrière-la-Grande, fils de Hubert et de Marie Angélique LEJEUNE ; Régiment de grenadiers à cheval de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 135, page 132, matricule 327.

DECOOZ Jean François, né le 19/11/1781 à Ferrière-la-Grande, fils de Léonard et de Marie BAILLE ; Compagnie d'armuriers de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 202, page 13, matricule 57.

MANTEAU Jean Joseph, né le 15/12/1776 à Ferrière-la-Grande, fils de André et de Marie Joseph Philippine PEQUEUR ; 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 76, page 115, matricule 667.

Consultation des fiches matricules : Aller sur le site du ministère des Armées <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules>

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez vous à la page indiquée.

A.D

JOURNAL DES OPERATIONS DU 31 AOUT AU 12 SEPTEMBRE 1944

Par le capitaine GROC, commandant le groupe mobile FFI de Maubeuge

HISTORIQUE

Le Groupe mobile F.F.I. de Maubeuge, auquel a été rattaché la section de commandement du secteur F.F.I. de Maubeuge, formé avec des anciens cadres de l'Armée (Officiers et sous Officiers d'active et de réserve) et des éléments divers, venus de la résistance ou de volontaires, a pris une part importante aux opérations de la libération, dans le secteur de Maubeuge, dès le 2 Septembre 1944.

Il a capturé : 53 prisonniers (dont un officier) et a participé à la capture de 173 prisonniers.

Récupéré : un très important matériel de guerre (armement, mines, véhicules blindés et véhicules autos, etc.).

Il a eu : 2 tués et 3 blessés.

De nombreuses citations individuelles sont venues récompenser les meilleurs d'entre eux, mais tout le personnel de la section de commandement et du groupe mobile, a accompli son devoir.

Par la valeur de ses cadres d'active et de réserve, il a contribué pour une large part à l'organisation administrative et militaire du Bataillon F.F.I. de Maubeuge et par la récupération des armes et du matériel, à équiper et armer les unités qui par la suite pourront prendre part à la libération définitive du Territoire Français Métropolitain.

ORDRE DE BATAILLE

P.C. DU SECTEUR DE MAUBEUGE (Section du commandement)

- ♦ Chef d'Escadrons breveté : LEHAGRE [Raoul Paul], alias LEBLOND, commandant la section.
- ♦ Capitaine de réserve PETIT Henri, alias Le Pacha, commandant FFI adjoint.
- ♦ Capitaine d'active CATTEAU, adjoint.
- ♦ Lieutenant de réserve JACQUEMART Pierre, officier de renseignements.

- ♦ Lieutenant de réserve DELLIS, chargé des transports.
- ♦ Lieutenant de réserve DELAURIER Marcel, chargé de la récupération.
- ♦ Sous lieutenant d'active LAJOUANIE Gérard, Officier de liaison.
- ♦ Lieutenant F.F.I. DECORDEY Charles, Officier de liaison.
- ♦ Lieutenant F.F.I. (St Cyrien) JOIE Gilbert, Officier de liaison.
- ♦ Sous lieutenant FFI DENARD Antonin, chargé du matériel.
- ♦ Sous lieutenant FFI SOUDARD Roland, chargé de l'armement.
- ♦ Sous lieutenant FFI SOENEN Jean, officier comptable.
- ♦ Sous lieutenant FFI MARISCAL Clovis, adjoint à l'officier chargé des transports.
- ♦ PC : gendarmerie puis Piscine Municipale Boulevard d'Hautmont à Maubeuge.

GROUPE MOBILE DE MAUBEUGE

Capitaine F.F.I. (Lieutenant de réserve) : GROC Joseph, Commandant de groupe.

Section de Commandement : adjudant de réserve : MONIN.

1^{er} peloton : lieutenant F.F.I. (Aspirant de réserve) LEMONNIER

1^e section : adjudant LESCUT

2^e section : adjudant DECOOPMAN

2^e peloton : lieutenant F.F.I. (adjudant Chef d'active) GILLIOT [André Prosper]

3^e Section adjudant HOURIEZ

4^e section Lieutenant LAJOUANIE

PC : école Saint Pierre, rue Henri Sculfort à Maubeuge.

OPERATIONS CLANDESTINES.

Sans vouloir entrer dans le détail des opérations individuelles effectuées pendant la période d'occupation, il y a lieu notamment de

tenir compte de celles effectuées par les divers membres du groupe mobile F.F.I. de Maubeuge, telles que :

- a) organisation et prise de contact avec les divers éléments de la Résistance : Commandant PETIT, Capitaine CATTEAU, GROC, Lieutenant GILLIOT, etc.
- b) Réseau de renseignements : Commandant PETIT, adjudant SOUPART, Lieutenant GILLIOT, etc.
- c) ravitaillement des unités et des clandestins : Commandant PETIT, Capitaine GROC, adjudant Houriez, etc.
- d) organisation de l'évasion de prisonniers de guerre et réfractaires : Commandant PETIT, capitaine CROC, Lieutenant GILLIOT, etc...

Toutes ces actions individuelles ou groupées, qui n'entrent pas dans le cadre des opérations militaires que le Groupe Mobile de Maubeuge a effectuées avec l'appui du personnel du P.C. du secteur F.F.I. de Maubeuge ont été résumés pour chacun des intéressés, dans les déclarations individuelles établies par chacun d'eux.

OPERATIONS MILITAIRES

Les opérations militaires vont bientôt entrer en action, la retraite allemande s'accroît, les troupes américaines s'avancent victorieusement et nos groupes de résistance se préparent à entrer dans la lutte ouverte contre l'ennemi, la lutte clandestine va enfin prendre fin.

JEUDI 31 AOUT 1944

Les Allemands commencent à miner les ponts sur la Sambre. Les éléments de résistance de l'O.R.A. sont alertés par le Chef d'Escadron LEHAGRE, en vue de leur participation prochaine aux opérations militaires du secteur de Maubeuge (unités de Maubeuge, Hautmont; Boussois, Marpent et Bavay).

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 1944

L'ennemi poursuit hâtivement ses travaux. Les troupes en retraite accélèrent leur allure, de nombreux véhicules (camions en particu-

lier) portent d'énormes croix rouges.

Les blindés empruntent surtout la route de Ferrière la Grande, Cousolre, Beaumont (Belgique).

Les autres voitures autos sur la route Nationale n°2 vers Mons et Bruxelles et la route Jeumont Charleroi.

Les gendarmes de MAUBEUGE passent toutes les heures sur les ponts pour renseigner le commandant LEHAGRE et assurent la garde de la pompe alimentant en eau potable la ville de Maubeuge.

Le commandant du bataillon de Boussois a détaché quatre sous officiers à proximité du Pont Rouge, chargés de surveiller les mises à feu ; quelques sapeurs mineurs, sans arme, leur sont adjoints.

Ouvrages à protéger : Pont Rouge - Château d'eau - Pont de Rousies

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1944

La retraite allemande qui a été accélérée toute la nuit, semble être à sa fin. Dès le lever du jour, seules quelques unités d'arrière garde sillonnent la région, les troupes alliées, signalées dans la région au sud d'Avesnes semblent approcher

A 9 heures

Le capitaine PETIT (Commandant F.F.I.) se rend à pied à Boussois et transmet l'ordre d'approcher des ponts minés. Le commandant du bataillon de Boussois ne dispose que de 12 fusils, 2 gendarmes armés de mousquetons et 5 policiers munis de pistolets.

Un détachement de 12 hommes, commandé par le Lieutenant LACROIX et l'aspirant LAGACHE, s'accroche à l'ennemi à Assevent où le sous officier Abel BONNET est blessé.

A 10 heures

L'Aspirant de Réserve LEMONNIER Jean, du Groupe Mobile de Maubeuge, reçoit l'ordre de se porter en avant des unités américaines pour leur donner tous renseignements possibles, la mission de protection des ponts la Sambre à Maubeuge ne pouvant être remplie,

faute d'armes.

Ce dernier, à son passage au Pont Michaux à Louvroil, participe, avec les équipes du Capitaine du Génie PETITPRERE et de l'Aspirant DEBECQ, à l'enlèvement des caisses de dynamite, qui devaient permettre aux Allemands de faire sauter ce pont. Il rejoint les troupes américaines dans la région de Mont Dourlers où il entre en liaison avec l'Officier Américain, commandant la colonne et les fait diriger sur le pont Michaux, où les blindés américains pourront franchir la Sambre.

A 13 heures 15

Les Américains arrivent au Pont d'Assevent, défendu par les hommes de l'O.R.A, et franchissent la Sambre à l'Est de Maubeuge.

A 13 heures 45

Le pont du Moulin, rue de France, à Maubeuge, saute et devient inutilisable.

A 13 heures 50

Mise au feu au Pont Rouge. Le sous officier DELECROIX Roger, Mie 1016, du Bataillon WERY, seul et sans armes, se précipite et coupe une partie de cordons et sauve le pont d'une destruction certaine, seule une partie du garde fou du Pont, coté ouest, est endommagée.

A 14 heures

La Section LESCUT, du Groupe Mobile, patrouille au Faubourg de MONS (près du Château d'eau) dont il assure la garde, il attaque un détachement ennemi. Deux allemands sont tués. Huit autres sont faits prisonniers. Le Sergent Chef VILETTE est blessé à la cuisse au cours de l'opération. Ces prisonniers sont dirigés sur la centrale électrique de Sous le Bois.

Cette section commence à patrouiller aux limites du Faubourg de Mons.

Le Lieutenant GILLIOT avec son groupe, s'installe au Pont du Chemin de fer, pour en assurer la protection. L'employé de la S.N.C.F. MI-CHAUD, qui s'est joint à son groupe, est tué

par balle.

Le tireur ennemi qui tire sur le groupe des remparts de la Porte de France est pris à partie et disparaît.

Le Groupe GILLIOT se rend ensuite au Faubourg de Mons et participe au ramassage des armes qu'il ramène au P.C. Il assure le transport des blessés à l'hôpital (hospice de MAUBEUGE).

Les Lieutenants LAJOUANIE et DECORDAY patrouillent dans les fossés des fortifications et découvrent un fusil allemand.

A 15 heures

Les troupes américaines venant d'AVESNES, franchissent le Pont Michaux à Maubeuge, passant par Sous le Bois, Hautmont, route de Mons et se dirigent rapidement vers Mons, laissant aux unités F.F.I. le soin de nettoyer les abords de Maubeuge de tous éléments légers ennemis.

Le Groupe Mobile de Maubeuge continue ses patrouilles jusqu'à la nuit tombante et récupèrent des armes et des munitions abandonnés par l'ennemi.

Les Groupes sont armés en partie.

L'Adjudant HOURIEZ, avec son groupe nouvellement armé, patrouille sur le territoire de Mairieux.

A 13 heures.

Le Capitaine CATTEAU, avec un groupe du Groupe Mobile de Maubeuge et comprennent les Lieutenants LAJOUANIE et SOUPART, se rendent à Feignies où la Compagnie F.T.P. MOUTY est signalée en difficulté. Ils sont pris à partie par l'ennemi mais réussissent à rejoindre Feignies. A 21h30 le groupe rejoint Maubeuge, sur l'ordre du Commandant LEHAGRE, chef de secteur.

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1944

Dans la nuit du 2 au 3 Septembre 1944, des éléments blindés en retraite, venant de la direction de Bavay, reprennent Feignies et délivrent 80 prisonniers et emmènent les hom-

mes de garde FFI dont quelques uns réussissent à s'échapper à Mairieux ; d'autres furent délivrés en Belgique.

Quelques éléments ennemis sont signalés dans les environs immédiats de Maubeuge.

A 6 heures 30

La Section LEMONNIER du Groupe Mobile de Maubeuge tient le passage à niveau de Feignies, quand arrive une colonne ennemie composée de 6 chars, quelques camions et une vingtaine de véhicules. Après l'échange de quelques coups de feu, il se replie le long de la voie ferrée, vers la route de Valenciennes. Un homme est tué, deux blessés.

Le Lieutenant JACQUEMARD prend contact avec l'infanterie américaine, qui ouvre le feu sur des éléments ennemis. Deux allemands sont tués.

A 8 heures

Des chars allemands descendent dans Maubeuge et se mettent en position de tir au croisement des routes de Mons et de Valenciennes (sortie nord de Maubeuge). Les éléments F.F.I. échangent des coups de feu avec l'ennemi mais leur position devient critique, ils se replient sur le Petit Bois.

A 8 heures 50

Arrivée de la colonne d'infanterie motorisée américaine venant de Louvroil.

À 10 heures

L'aviation alliée sur la chaussée Brunehaut, à Gognies Chaussée bombarde sévèrement la colonne blindée allemande. Maubeuge se dégage, les chars allemands prennent la route d'Elesmes, cherchant à échapper aux forces alliées.

De 10 heures à 18 heures

Le gros des forces allemandes se replie rapidement pour échapper aux alliés, mais des éléments légers se sont dispersés dans la nature à la suite du bombardement aérien.

Le groupe mobile FFI de Maubeuge reçoit l'or-

dre de nettoyer le terrain au nord de Maubeuge (région de la Ferme d'Héron-Fontaine)

Un groupe de F.F.I. de Rousies s'est joint au Groupe Mobile. Les F.F.I. Raymond Désiré Hector DUCHATEAU et Paul Marceau DEMOUSTIER de ROUSIES sont tués.

Le Groupe fait 6 prisonniers

Le groupe mobile assure ensuite la garde des abords du Fort Leveau en coopération avec la Compagnie F.F.I. de Ferrière la Grande.

A 16 heures

Le peloton GILLIOT (sections HOURIEZ et LESCUT) s'est mis à la disposition du colonel commandant les forces Américaines pour assurer la garde des P.G. allemands rassemblés à la caserne Joyeuse et à la Caserne de l'Arsenal (7.000 prisonniers environ). Relevé vers 8 heures le 4.9.1944.

L'adjudant SOUPART du P.C. du secteur de retour de mission à Feignies fait 2 prisonniers.

Lundi 4 SEPTEMBRE 1944

6 heures

Le peloton LEMONNIER patrouille à l'usine de la Providence à Hautmont où sont signalées des infiltrations allemandes. En participation avec les groupes O.R.A. d'Hautmont, il est fait 49 prisonniers.

Ce peloton part ensuite en patrouille avec l'infanterie américaine qui fait 124 prisonniers et un important butin de matériel de guerre, en particulier un gros camion.

10 heures

La Section LESCUT patrouille entre la ferme Choquet (Faubourg des Sars) et rue du Grand Bois, près du Bloc des Sars. Elle en chasse les Allemands qui s'y sont réfugiés et qui se replient vers les fermes d'Héron-Fontaine. Ces derniers sont encerclés, ce que voyant, ils se rendent.

18 prisonniers sont faits et emmenés à la caserne de l'Arsenal à Maubeuge.

14 heures

La section LESCUT en patrouille près de la ferme Pauvros (faubourg des Sars) ; un grou-

pe de soldats allemands est signalé, camouflée dans un champ de betteraves. Un S.S. qui semble les commander est ajusté au fusil et tué. Un 2^e Allemand se lève et il est blessé à la cuisse.

Immédiatement tous les autres soldats se lèvent et se rendent : 17 prisonniers.

Au P.C. du Groupe le Lieutenant GILLIOT complète l'armement et l'équipement des hommes du groupe, avec le matériel récupéré sur l'ennemi.

20 heures

Le Groupe Mobile de MAUBEUGE est mis au complet à la disposition des autorités américaines pour la garde des P.C. (casernes de l'Arsenal et Joyeuse) ou 12.000 prisonniers sont groupés.

Sa mission prend fin le 5 Septembre 1944 à 14 heures.

OOooOO

A la suite des opérations de ces 3 journées dans le secteur de Maubeuge et auxquelles le Groupe Mobile FFI de Maubeuge a pris une large part, le Commandant du Secteur FFI de Maubeuge publie le communiqué suivant :

COMMUNIQUE DES JOURNEES DU DIMANCHE 3 ET DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 1944

La matinée du 4 a été marquée par une poussée assez vigoureuse d'éléments ennemis en retraite, débris de plusieurs divisions en retraite plus ou moins regroupés dans la région de Mormal.

Feignies est perdu pendant la nuit ; les Allemands libèrent 100 de leurs prisonniers et capturent un groupe léger F.F.I.

Vers 9 heures et jusque 16 heures, la situation est éclairée par l'intervention rigoureuse de petites unités américaines : aviation, chars et infanterie.

Différentes colonnes ennemies sont détenues vers Feignies, Mairieux, Bettignies.

La fin de la journée plus calme. Feignies est réoccupé et 120 nouveaux prisonniers sont faits. Les cadavres allemands sont nombreux, plusieurs dizaines à Feignies, une centaine sur

Mairieux. Des contacts sérieux sont signalés sur Cousolre et Solre le Château. Des prisonniers sont faits.

Le 5, après une nuit assez calme, la situation se gâte à l'Est. De nombreux contacts sérieux sont pris sur Peissant, Solre le Château, Epinette, l'ennemi en force pousse dans la direction de Jeumont.

Le Commandement américain signale d'importants rassemblements vers Mormal Nord. Plus de 7.000 prisonniers, dont près d'un millier capturé par les FFI ont déjà été faits depuis l'arrivée des américains. 3 Officiers Généraux allemands, dont 2 commandants de division, bon nombre d'officiers supérieurs et subalternes sont amenés dans Maubeuge.

Les FFI participent à leur garde, notamment pendant la nuit du 4 au 5 Septembre. La situation confuse actuelle peut encore durer quelques jours.

Signé LBELOND et PROSPER

6 SEPTEMBRE 1944

Le Groupe Mobile de MAUBEUGE opère des battues dans le Bois des Lanières et le bois des Sarts où des éléments ennemis sont signalés, plusieurs allemands sont tués. Un médecin lieutenant et un caporal supérieur sont capturés

Il récupère ensuite dans le bois des Lanières et la Chaussée Brunehaut à Gognies Chaussée un matériel important d'armement, de munitions, matériel sanitaire et plusieurs véhicules automobiles.

7 SEPTEMBRE 1944

La Groupe Mobile de Maubeuge est définitivement constitué en armement collectif et individuel et en équipages autos.

Le lieutenant LEMONNIER prend le commandement du 1^{er} Peloton (sections LESCUT et DECOPMAN)

Le Lieutenant GILLIOT prend le commandement du 2^e peloton (sections HOURIEZ et LA-JOUANIE.)

Les sections sont employées à la récupération d'armement, de matériel et de munitions.

DU 8 AU 11 SEPTEMBRE 1944

Le Groupe mobile est employé à diverses missions de nettoyage des bois au nord de Maubeuge, à la récupération des divers matériels laissés sur ce terrain par l'ennemi, et à diverses missions de garde et de protection, de corvées de ravitaillement.

L'instruction est reprise en vue de familiariser les hommes avec l'armement allemand en vue de donner aux sections du groupe mobile la cohésion et la discipline nécessaires à une unité de combat.

OOooOO

Le 12 Septembre 1944, le Groupe Mobile quitte le casernement de l'école Saint Pierre et rejoint la caserne Joyeuse, à Maubeuge, en vue de la formation du Bataillon FFI de Maubeuge dont il devient la 1^{ère} Compagnie, commandé par le Capitaine GROG.

MARIAGE MANQUÉ A SARS POTERIES

1838

Mariage manqué, frais remboursés par la future. Lu dans différents journaux d'août 1838.

Dans notre époque si positive, si financière, si mathématicienne, il n'est plus permis aux jeunes filles d'être coquettes et capricieuses comme l'étaient leurs aïeules, surtout lorsque ces caprices qui sont l'apanage proverbial de toute jolie femme, ont causé à la malheureuse victime de leur inconstance des frais pécuniaires un peu trop considérables. Un exemple de cette balance de l'amour avec l'arithmétique s'est présenté il y a quelques jours dans la commune de Solre-le-Château. La demoiselle Lionel avait promis sa main à un jeune soupirant de l'endroit ; l'amoureux enthousiasmé s'était hâté d'inviter tout le village à être témoin de son bonheur. Déjà il avait orné sa boutonnière de l'énorme bouquet de circonstance, le mari futur comptait déjà sur sa félicité prochaine, mais il comptait sans sa femme ; car la jeune capricieuse retira sa parole le lendemain. Mais les jeunes gens de l'endroit qui avaient en main l'argent destiné à un banquet, ne crurent pas devoir s'en désister aussi facilement. De là, l'amoureux n'eut rien de mieux à faire que d'assigner son infidèle devant M. le juge de

paix, afin d'obtenir le remboursement, prétendant qu'elle avait voulu le « faire aller ». Le juge de paix ayant reconnu que la demoiselle Lionel avait seule contribué à la rupture de l'alliance projetée, l'a condamnée à restituer à son Endymion calculateur la somme totale des dépenses montant à 195 francs.

Une autre source indique que la demoiselle Lionel est native de Sars poteries et que le prétendant se nomme Marcoux.

A cette époque, la jeunesse du village de la mariée recevait une somme d'argent pour un banquet

En août 1837, le village de Felleries a été le théâtre de quelques désordres. Les jeunes gens de ce pays, après avoir déjà tiré une somme de 50 francs de deux nouveaux mariés, exigèrent de nouveaux sacrifices ; et, sur leur refus, organisèrent un bruyant charivari. La gendarmerie n'a pu rétablir l'ordre, et il a fallu appeler la force armée d'Avesnes, qui a rétabli l'ordre et arrêté quatre des principaux instigateurs de ces troubles.

CAHIER DE DOLEANCES DE SEMERIES

1789

Cahier des remontrances doléances et plaintes des habitants du village de Sémeries, faisant partie de la pairie d'Avesnes

Les habitants du village de Sémeries prosternés au pied du trône supplient très humblement sa Majesté de vouloir prendre en considération les points de leurs remontrances, doléances et plaintes, contenues dans les articles ci après.

Savoir,

Nous sommes tous nés français, le citoyen comme le villageois, l'un comme l'autre, nous n'appartenons qu'au même Roy, c'est la voie du peuple qui primitivement lui a donné l'autorité, lui seul en conséquence a des droits sur nos personnes et nos propriétés, il doit même être jaloux que tout autre ne partage sa puissance, les tributs et les hommages dont nous lui sommes redevables.

C'est notre monarque seul digne de régner sur nos têtes qui aujourd'hui doit être le fidele garant de nos franchises et de notre liberté, tout autre ne porter y porter atteinte sans se rendre coupable de violence aux prérogatives et privilèges d'un autre souverain et sans diminuer son crédit.

Vos aïeux, Sire, vous ont acquis par leurs conquêtes ou traités un domaine entier sur nous et nos possessions. De là viennent les capitations, les tailles, les corvées et tout impôt possible que nous vous payons, que nous voulons vous payer et augmenter si vos intérêts, et ceux de l'Etat, l'exigent. Nous voulons et prétendons être le soutien de votre couronne, sujets fidèles nous serons les bases du trône, tels sont les sentiments dans lesquels veulent vivre et mourir les villageois sujets du plus populaire des monarques.

Mais prosternés à vos genoux, daignez ô bien aimé de vos peuples, daignez écouter favorablement la voix de vos enfants et considérer l'oppression et l'opprobre sous laquelle ils gémissent.

Nous n'appartenons qu'à vous seul, nos travaux et nos sueurs, nous vous les devons incontestablement et bien sincèrement nous en renouvelons le serment solennel, mais que votre majesté se fasse rendre un compte exact des souffrances du peuple qui habite les campagnes immenses de son royaume et vous saurez et apprendrez non sans douleur que cette partie si chère si essentielle à vos états est opprimée sous le poids du mépris et de la captivité.

Sous notre Roi nous sommes libres et francs, sous nos seigneurs nous sommes serves, sous notre Roi nous sommes défendus contre les incursions de nos ennemis qui voudraient nuire à nos familles, nos personnes et nos propriétés, et nos seigneurs nous accablent par une infinité des droits prétendus, jusqu'ici inconnus à notre souverain.

D'où proviennent en effet cette fourmilière de droits que nous payons rigoureusement à nos seigneurs, ils ne les ont acquis que parce qu'ils ont eu l'adresse de naître des seigneurs comme eux ou bien parce que certains individus de notre classe se sont enrôlés dans des monastères, institués pour y exercer la vertu de pauvreté, ils y ont trouvé des biens et richesses immenses.

D'où leur vient cette nuée de droits comme les banalités, corvées, pousoin, meilleurs catels, mortemain, vitrelages, gambages, vinaiges, quints et requints, reliefs, deniers aux ventes, chasses, pêches, retraits sur nos acquisitions, terrages, dîmes, inféodées ou ecclésiastiques, plantis, chemins vicomtiens et autres pris sur nos propriétés, droits sur les vents, les eaux, services, à leur mort, hommages à leurs biens venus et à leur naissances, espèces des vingtièmes ou taxes imposées sur nos possessions, rentes seigneuriales, accourtilages sans compter leurs exemptions qui par conséquent rejaillissent encore sur nous, tandis que les seigneurs et les moi-

nes possèdent les trois quarts de demie des propriétés et biens fonds du royaume.

Cette infinité des charges ne leur est due que parce que autrefois nos seigneurs étaient nos souverains, nos maîtres et nos rois, c'est ce qu'on voit dans l'histoire du Pays Bas du temps de Bauduin et comte d'Avesnes, dans l'histoire de Champagne au temps de leur comte, dans l'histoire de Bourgogne et de Normandie du temps de leurs ducs. Les seigneurs souverains défendaient leurs peuples, avaient des hommes soldés pour veiller à la sureté de leurs vassaux qui tous étaient serves.

Mais aujourd'hui nous ne leur appartenons plus, notre liberté nous est restituée, nous n'appartenons qu'à notre roi, oui Sire, nous sommes tous à vous, vous seul avez les droits de lever des impositions domaniales sur vos peuples soumis, à vous seul appartient de nous soutenir nous protéger et nous défendre.

Les provinces qui par leurs armées ou traités ont été jointes à votre couronne ne payent plus de tributs à leurs anciens souverains, l'Espagne n'a plus de droit sur la Flandre, la Lorraine n'est plus redevable à l'Empereur, la haute et basse Bretagne ne paye plus rien à l'Angleterre.

Mais pourquoi donc, pourquoi, payons nous toujours en qualité de serves à nos anciens petits souverains dans la personne de leurs successeurs ; à quel titre ces droits odieux ? Ils ne peuvent être perçus sans préjudicier à vos domaines sur nous et sans nous mettre dans l'impossibilité de fournir avec aisance aux impositions qu'il vous plait exiger de nous.

Les plantis vous nous les aviez accordés par une ordonnance émanée de votre justice et équité avec cette condition cependant de former les plantations dans l'an et jour, elle ne nous est point parvenue, cette ordonnance elle fut soustraite.

Par les mayeurs, gens de loi, officiers des terres vendues aux intérêts des seigneurs, toutes celles qui ont été vendues en notre faveur ont toujours eu à peu près le même sort.

Vous avez eu la condescendance de vous relâcher en faveur de plusieurs seigneurs de vos plantis sur les chemins royaux, et pour quoi nous ne ressentirions nous pas aussi des influences de vos bontés paternels, vous avez pu le faire, votre pouvoir est toujours le même, vous le pouvez donc encore.

Les plantations sont nécessaires pour les biens de vos états, nous en sentons toute l'utilité mais aussi elles ne produisent qu'au détriment de nos moissons, nous en sommes les victimes, qu'il nous soit au moins permis d'en être dédommagés par les produits des bois qui dessèchent nos terres voisines des chemins et leur enlevant toute fertilité.

Le découragement est l'épidémie générale qui s'empare de tous les cultivateurs, depuis quelques années le gouvernement a paru plus que jamais attentif pour le bien et l'amélioration de l'agriculture, on a composé des sociétés, donné des moyens, des avis en forme de lettres circulaires, des prix, mais ces différents moyens sont faibles et inefficaces pour empêcher le dépérissement de l'agriculture et la nécessité de laisser la France retourner en friche , c'est à quoi elle tend tous les jours.

Daignez, Sire, connaître la source du mal, à vous seul est réservé le miracle de la guérison, ou voyez et touchez le prix du rendage et la location, les pots de vins n'est qu'une faible partie de la charge du cultivateur, il vous doit et à juste titre des tailles, vingtièmes et impositions à chaque mesure de terre, et c'est ce qui se pratique qu'en pays conquis. La taille sur les bestiaux, surcroit de charges pour ce canton de votre royaume, tout cela quoi que considérable est pour notre roi.

Mais ce terrage, cette dîme, la plus part est reçue par les gros décimateurs propriétaires de la moitié des biens fonds de toute la France, voila sire, oui voila le coup de massue qui nous assomme, voila oui voila ce qui accable notre courage dans certains cantons de droit de dîme et de terrage, nous prélève le sixième et dans d'autres le douzième du produit de nos travaux et de nos sueurs, les rendages, impositions, labour, fumure, semences, laboureurs, chevaux, ustensiles, ouvriers,

scieurs ou faucheurs, moissonneurs, entretiens de nos maisons, étables, granges payés ; qu'on calcule la possibilité de supporter ces charges.

Encore à qui sont dévolus ces dîmes ? au haut clergé, aux chapitres, aux riches bénéficiers et surtout aux moines qui conjointement avec les chevaliers de Malte en ont enlevés les trois quarts à nos curés et pères spirituels.

Et comment s'acquittent-ils des charges inhérentes à leurs dîmes, ils se contentent de payer une portion très médiocre aux vrais ouvriers évangélistes.

Ils laissent à notre charge les maîtres d'école, nos chantres, nos églises, clochers, cloches, linge d'église, livres pour l'office divin, vases sacrés, ornements, pains, vins, luminaires, ils n'entretiennent que le chœur et souvent, il faut une sentence du juge qui écrase toute une paroisse par l'immensité des frais qu'elle exige, une partie de cette dîme est le patrimoine de nos pauvres, même pendant cet hiver, tout rigoureux qu'il a été, puisque dans nos cantons des malheureux ont été trouvés gelés sur les pailles qui leur servent de lit, on n'a pu arracher le moindre secours des moines, l'exemple même des seigneurs et des riches n'a pu les exciter à la commisération, tel est le mal qu'endure la plus grande partie de vos peuples, et pour qui les souffrent ils ? pour des gens qui ne devraient rien posséder, travailler pour gagner leur subsistance et qui cependant possèdent tout, égorgent vos peuples, par les trésors énormes qu'ils tiennent cachés dans leur monastère, empêchant par là la circulation des espèces dans votre royaume, et par des amas de grains de tout genre malgré la rareté qui cause tant de misère et de ravage parmi vos sujets.

Nous nous prosternons ô protecteur du peuple, nous nous prosternons humblement à vos genoux pour qu'il vous plaise ordonner ce qui suit et vos peuples seront redevables à votre héroïsme de leur félicité.

1° que l'ordonnance qui nous accordait les plantations ait de nouveau son effet.

2° que toutes les impositions ainsi que la taxe de corvée soient réparties dans une égalité

proportionnelle tant sur le clergé, la noblesse que sur le tiers état. Et donc la quote part de la taxe de l'entretien des chaussées du dit village se monte au-delà du tiers de leur capitation.

3° que les droits odieux, comme mortemain, banalité, droits sur les éléments comme de vent d'eau, supprimés si toute fois ils appartiennent aux moines ou au haut clergé.

4° que les accourtilages ou indemnités de dîme que les moines perçoivent comme rentes seigneuriales soient mises au néant.

5° les dîmes inféodées, les prétendus terrages et les dîmes ecclésiastiques soient supprimées, en imposant à chaque mesure de terre selon la valeur du sol une taxe sur les fonds et en argent, pour sur celles payer convenablement nos curés et vicaires, le surplus être employé à l'entretien la bâtisse de nos églises, clocher, cloches, ornements, vases sacrés, cimetières, à la rétribution d'un maître d'école, à l'instruction de la jeunesse, ou bien imposer toutes ces charges aux gros décimateurs qui possèdent dans le village de Sémeries une ferme considérable un moulin d'un très grand produit, toute la dîme, une infinité de rentes seigneuriales qui se monte plus d'un tiers de revenus du territoire.

6° que les moines n'aient plus aucune juridiction civile ni honorifique sur vos sujets, réservez vous en le droit ce sera un profit réel pour votre couronne et nous vous appartiendrons de plus près, c'est le désir de toute la nation

7° que les mayeurs et gens de loi étant les représentants des communautés ne devant être chargés que de leurs intérêts tant de la veuve, de l'orphelin, du pauvre, de leurs biens et assurances, des possessions des églises et propriétés des communes, ils soient élus par les individus qui composent la paroisse dans l'assemblée qui sera convoquée tous les trois ans à cet effet, les seigneurs notamment leurs officiers que les manants au moins aient le même droit.

8° que les mayeurs et gens de loi soient revêtus d'autorité suffisante pour juger les procès d'injures, rapports pour les passages, les emprises sur les terres et maisons sur les débors-

dements des bestiaux, rapports contre les glaneurs et que toute procédure soit terminée dans les six mois.

9° que les peuples payant la dîme ou l'équivalent soient déchargés de toute rétribution pour baptêmes, enregistrements, dispenses, mariages et enterrements et que sur la dîme les ministres soient payés

10° que les ordres mendiants soient payés sur les biens des moines pour ce qu'ils ne tombent plus à notre charge

11° que toutes les paroisses soient fournies d'un curé ou d'un vicaire résident ainsi que tous les hameaux considérables qui manquent d'instruction et de secours spirituels fautes des ministres.

12° autant que la dîme le permettra que dans chaque paroisse, il y ait un vicaire pour que les instructions y soient plus fréquentes, les charger de la clergie de la paroisse, instruire la jeunesse, par ce moyen nos curés en cas de maladies, d'infirmités ou d'absence seront toujours représentés, nous aurons deux messes ce qui nous mettra à l'abri des accidents qui arrivent à nos enfants en bas âge, pendant les offices et nous sauvera des incursions et brigandages des fripons et vagabonds.

13° que les répartitions des impôts d'une province soient la plus juste possible en égard aux biens des communes, de la bonté du sol car plusieurs paroisses sans ressource sont imposées plus que les autres.

14° Défense très expresse à tous les étrangers de mendier dans d'autres paroisses que la leur, que chaque paroisse nourrisse ses habitants pauvres et indigènes et que les enfants non affligés jusqu'aux sexagénaires soient totalement exclus de la mendicité.

15 ° qu'il soit défendu rigoureusement à tous fermiers ou particuliers de loger les étrangers et rouleux à eux inconnus, à moins qu'ils ne soient porteurs des bons et valables certificats.

16° que les provinces du Hainaut Flandre et Cambrésis puissent librement commercer avec toutes les provinces du royaume en vin et autres denrées sans payer ni sortie ni en-

trée de France, puisqu'ils sont eux-mêmes français et gouvernés par le même souverain.

17° que les comptables comptent directement aux trésors royaux les impositions, capitations, vingtièmes et que la taille sur les bestiaux dans les trois provinces sus dites soit abolie.

18° qu'il soit imposé un droit dont les pauvres mêmes ne seront pas exempts sur tous les chiens qui ne seront point de nécessité absolue.

19° que les marchands de denrées des premières nécessités fournissent les marchés publics et voisins au prorata de ce qui seront jugés pouvoir le faire

20° que tous les magasins amas de grains sur années sont défendus sous des peines afflictives.

21° que tous les monopoleurs usuriers créateurs des lettres des changes qui ne passent point dans le commerce soient punis selon la rigueur des lois.

22° que toutes les causes des litiges qui se lèvent entre les habitants de la campagne et qui ne surpassent point au principal la somme de mille livres ou plus soient jugées sommairement ou que les juridictions qui doivent en connaître jugent à l'instar des chambres consulaires.

23° que l'édit des clôtures des prairies soit annulé comme préjudiciable au bien public et aux élèves des bestiaux

24° la rareté des élèves et bestiaux qui ira toujours en augmentant ne prenant la source que dans le défaut de pâturage pour les pauvres particulièrement des campagnes surtout les voisins des bois et forêts, que l'arrêt qui défend le pâturage dans les bois soit annulé et eut sa vigueur comme ci devant et que chaque tête paye ce qu'il plaira à sa majesté d'ordonner.

25° les peuples des campagnes étant tous les jours vexés, troublés, chicanés par les visites des employés, procès verbaux auxquels ils ont trop d'intérêt pour ne pas outrer, demandent un abonnement par province où baillage, où village, où brassins fixés à une quantité de mesure qui soit porté à l'équivalent des droits

des domaines imposés sur les consommations quelconques.

26° qu'il ne soit point admis aux charges de la communauté aucun particulier qui soit tenu aux gros décimateurs.

27° le territoire du village de Sémeries étant un terrain très faible dont la plus saine partie très mauvais remplis des pierres, broussailles, difficile à cultiver dont le contenu des gazons est de 1185 rasières sur lequel il en appartient 503 rasières aux étrangers, 2400 rasières de terres sur lequel nombre il en appartient aux étrangers 1221 rasières de sorte qu'est ce que les étrangers vaut bien au-delà du tiers que celui qui appartient au dit village, à cause qu'il y en a en friche environ un huitième très mauvais.

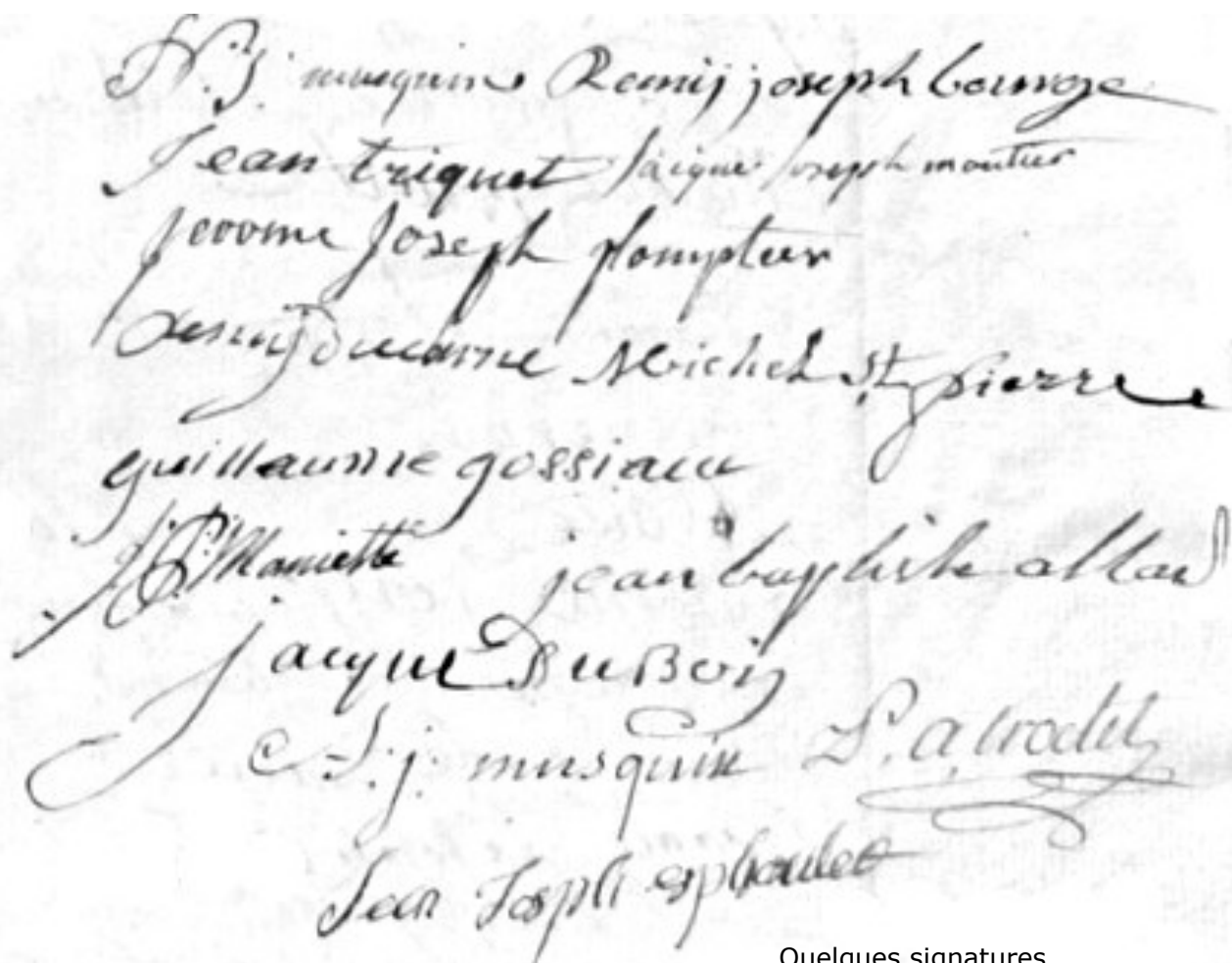
De sorte que chaque rasière de gazon est imposée à vingt deux sols de France et la rasière de terre à onze sols et qu'il y a environ quarante ans elles ne payent l'une et l'autre que la moitié et ainsi à proportion des autres impositions depuis cette époque jusqu'au

point qu'elles sont aujourd'hui.

28° que Monseigneur le Duc d'Orléans seigneur du lieu perçoive des rentes seigneuriales dans le village autrefois sous le nom de chiénages sur tous les habitants faisant feux, qu'il a le droit de pêches et le coulant de l'eau de la rivière d'Helpe Majeure, qu'il y a un pont qui la traverse qui est très défectueux et un risque de fondre sous la première voiture, qui a toujours été construit et reconstruit aux frais de S.A.S que voilà cinq ou six placets que le dit village présente à son conseil pour en obtenir la reconstruction et on a aucune nouvelle, sa majesté est suppliée d'en ordonner la réédification et de mettre au séant les dites rentes seigneuriales.

Les dits habitants du village et communauté de Sémeries n'ayant que leurs vœux et leurs prières pour la conservation de la santé précieuse du Roi et de la famille royale et la prospérité de l'état les offriront avec ferveur au ciel.

J.P



H.J. musquin Remij joseph Bourge
Jean triquet Jaque Joseph montier
Jacome Joseph Plomptier
Remij Doucenne Michel St Pierre
Guillaume Gossiaux
J.B. Maniette Jean Baptiste Allard
Jaque Dubois
H.J. musquin L. a. tradit
Jean Joseph Spharles

Quelques signatures

LE TESTAMENT DE MARTIN RICHE

Curé de Rousies et Cerfontaine (1750)

In domini amen

L'an mil sept cent cinquante le quinze du mois de septembre par devant nous Charles Wallet, notaire royal et les hommes des fiefs du Hainaut de résidence à Maubeuge et de présent au village de Rousies soussignés comparut le sieur Martin Joseph Riche, curé dudit Rousies et de Cerfontaine, demeurant audit Rousies, en bon sens, mémoire et entendement, lequel est persuadé que la mort est certaine et ne voulant mourir intestat, a fait et dicté son présent testament, révoquant tous autres, le tout en la forme et manière suivante.

Premièrement, il recommande son âme à dieu son créateur le suppliant très humblement par la divine clémence qu'à sa mort il daigne la recevoir au nombre de ses élus, choisissant sa sépulture au cimetière dudit Rousies derrière le cœur, voulant que toutes ses [léales] dettes soient acquittées par les exécuteurs de son testament qui seront ci après nommés ;

En second lieu il veut et ordonne que les exèques* et funérailles soient faits suivant son état et condition ;

En troisième lieu il veut et ordonne que ses livres et habits soient vendus le jour de son service et que le produit de la vente d'y ceux soit employé à faire célébrer des messes basses pour le repos de son âme à raison de dix patars chacune ;

En quatrième lieu il veut et ordonne que sa grange qui est bâtie sur le presbytère, par autorisation de deux cours, y demeure la donant à toujours à la cure dudit Rousies à la charge par ladite cure de faire célébrer annuellement et à perpétuité dix messes basses et un obit avec vigiles à trois leçons commandasses et messe ;

En cinquième lieu, si Marie Françoise Stoupy à présent sa servante est encore chez lui au jour de son trépas, il veut et ordonne qu'on lui délivre un habit de deuil composé d'une robe, d'un jupon de finette, plus il lui laisse et

donne sa vie durant le quartier d'un bas de sa maison neuve, consistant en une maison, chambre et étable, ainsi qu'il le contient, ou cent écus de quarante huit patars pièce une fois ;

En sixième lieu il veut et ordonne qu'il soit pris par préciput* la somme de cent écus de quarante huit patars pièce sur son hérédité mobilière pour être distribuée par ses exécuteurs à Jeanne Joseph VanWesmal* sa nièce ;

En septième et dernier lieu il institue pour ses héritiers mobilières universels et de toutes actions réputées telles, comme or ou argent [etc] à Mathieu Riche son frère pour un sixième, Jean Quentin Riche aussi son frère pour un sixième, Thérèse Riche sa sœur également pour un sixième, Marie Magdeleine Riche aussi sa sœur pour un pareille sixième, les enfants de feu Cécile Riche et de N. Mette ses neveux et nièces pour un semblable sixième et les enfants de Marie Jeanne Riche et de François Vanwesmal ses neveux et nièces pour l'autre sixième ;dénommant pour exécuteurs de son présent testament le sieur Boulenger curé d'Elesmes et le sieur Bourgeois chanoine du chapitre de St Quentin audit Maubeuge, les priants de vouloir entreprendre l'exécution aux frais d'y celui, vers lesquels il a obligé et oblige tous ses biens in forma ;

et après que le présent testament a été lu et relu audit sieur testateur, celui-ci a dit et déclaré bien l'entendre, voulant et ordonnant qu'il soit son plein et entière et qu'il soit exécuté selon la forme et teneur, ainsi fait dicté et passé audit Rousies les jour, mois et an que dessus en la maison dudit sieur testateur... *[Martin Riche décéda 3 jours plus tard]*

Exèques* : obsèques

Préciput : avantage que le testateur donne à un des cohéritiers par dessus les autres.

Jeanne VanWesmal : fille de Jean Quentin Riche.

SCÉNARIO DE LUMIÈRE DANS L'ÉGLISE DE GOMMEGNIES

Par Paul Vecchioli

Peu avant le couchant de l'équinoxe d'automne à l'église Saint Joseph de Carnoy, construite entre 1864 et 1877, soudain apparut sur le mur du collatéral nord un disque de lumière provenant d'une brisure du vitrail de Sainte Johanna dans le chœur. [Fig.1]

Ainsi, cette lumière figurant l'image du soleil sur le mur surgit accompagnée d'une myriade chatoyante d'orbes colorées venant de manière éparse des vitraux sur la pierre bleue des colonnes. [Fig.2] Pas à pas, au fil du coucher du soleil, la lumière se déplaça et en vint à illuminer le visage de la statue de Sainte Catherine, donnant vie et presque souffle au personnage par le déplacement lent l'auréole lumineuse sur les pommettes jusqu'à l'arcade sourcilière. [Fig.3] Peu de temps après avoir quitté le visage de la statuaire, le disque diaphane s'approcha de la toile de la treizième station du chemin de croix représentant la descente de la Croix [Fig.4]. L'un après l'autre le disque auréola alors le visage de l'apôtre Jean [Fig. 4], de Jésus Christ [Fig. 5], et de Marie [Fig. 6].

D'abord étonné par ce scénario de lumière semblant objectivement trop précis pour résulter du hasard, je me remémora les scénarii de lumière qu'auparavant certains architectes apportaient dans leurs réalisations d'édifices sacrés, en concordance à des dates précises de la liturgie chrétienne.

Il semblerait donc que l'architecte de cette église ait imaginé cette mise en scène. Quant à sa symbolique, elle pourrait être la célébration de Pâques, la position du soleil ne différant à l'équinoxe de printemps.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de noter le caractère ténu de la pérennité de ce phénomène lumineux avesnois puisqu'il repose en partie sur des ornements mobiliers et donc mobiles. Il n'est donc pas à exclure une perte passée ou future de la complétude et de la cohérence de ce parcours lumineux, et il est à

souligner l'importance de le partager.

En outre, au delà de ce scénario observé et donc attesté, d'autres indices sembleraient suggérer la possible présence d'autres scénarii.

Au matin de l'équinoxe, le soleil passerait dans une brèche du vitrail de l'oculus de la travée nord du narthex, au dessus d'une croix de Malte. Le disque de lumière immaculée auréolerait alors le visage du Christ sur la toile de la montée sur la croix, avant de venir porter ombre sur le visage de la statue de Notre Dame de Lourdes, donnant alors présence spirituelle à la matière inanimée, dans la quatrième travée du collatéral sud.

Il demeurera cependant à avérer ce phénomène matinal, seul celui du soir ayant fait pour l'instant l'objet d'une observation. Tou-



Photo mairie de Gommegnies

tefois, le fait que seuls deux vitraux soient ébréchés à des endroits précis, que seules deux statuaires soient posées à ces travées-ci, que les deux stations emblématiques du chemin de croix aient été éclairées, et que ces paysages offerts par la lumière le soient au moment unique des équinoxes, nous mènent à penser qu'il semble évident, non d'une simple coïncidence, mais bien de l'œuvre intentionnelle des architectes de cette église.

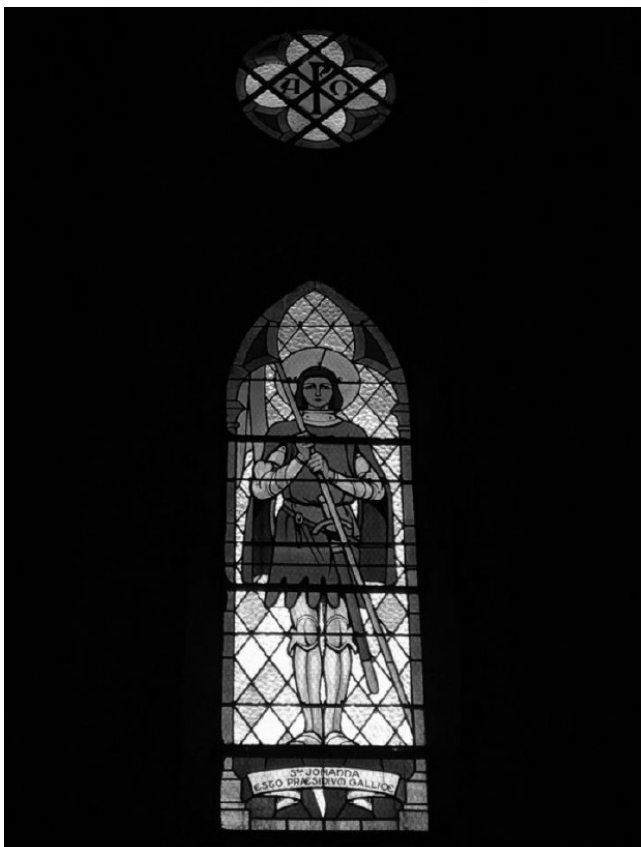
En somme, au-delà de la symbolique spirituelle que peut éventuellement revêtir ce phénomène du fait de la nature de l'édifice, il en demeure une habile création d'art faisant

dialoguer architecture, décor verrier, sculpté, et peint, au travers de la lumière, à redécouvrir au lever et au coucher du soleil deux fois par an depuis un siècle et demi.

Au passage, des similitudes avec d'autres édifices telle que l'église St Martin de Beuvry, datant de 1919, où il a déjà été découvert un scénario de lumière fonctionnant de la même manière pourraient attester d'une parenté de principes pour un corpus plus large d'édifices dans le territoire vernaculaire de l'Artois et de l'Avesnois, de cette pratique ancienne que les maîtres constructeurs et architectes avaient alors à magnifier l'architecture par la lumière.



Scénario de lumière auréolant le visage de Sainte Catherine au soir de l'équinoxe
Photographie Paul Vecchioli



[Fig.1] Vitrail du chœur - Ph^{ie} Paul Vecchioli



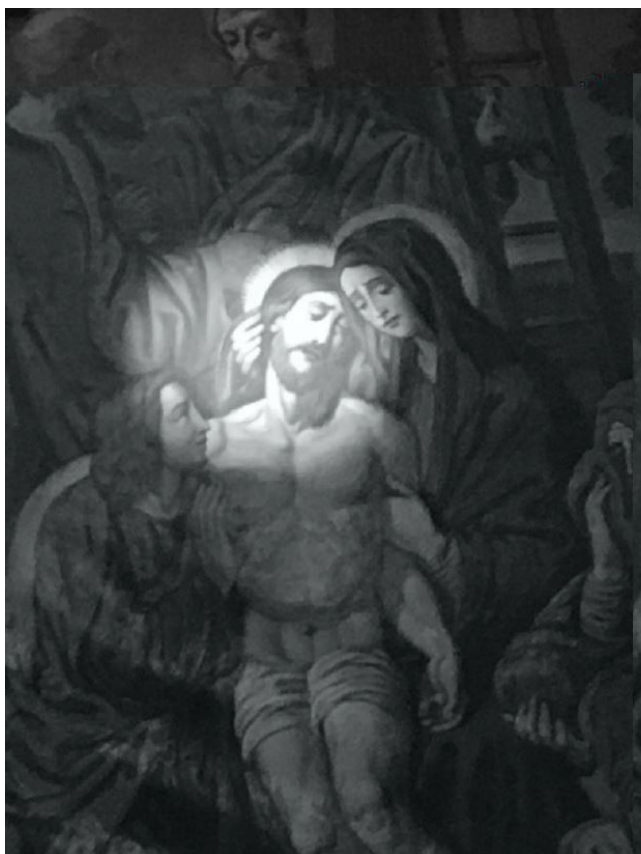
[Fig.2] Orbes colorées - Ph^{ie} Paul Vecchioli



[Fig.3] Ste Catherine - Ph^{ie} Paul Vecchioli



[Fig.4] Apôtre Jean - Ph^{ie} Paul Vecchioli



[Fig.5]Jésus Christ - Ph^{ie} Paul Vecchioli



[Fig6]Marie - Ph^{ie} Paul Vecchioli

LESAFFRE ERNEST , MAITRE DE FORGES, INDUSTRIEL ET MAIRE DE FERRIERE LA GRANDE

1837-1921

Ancien Président du Comité des Forges du Nord et de la Chambre de Commerce d'Avesnes, ancien membre du Comité de Direction du Comité des Forges de France, Président honoraire du Conseil de Prud'hommes de Maubeuge, ancien Maire de Ferrière-la-Grande (Nord), Administrateur de la Banque de France, Administrateur délégué des établissements de Ferrière-la-Grande, Ernest Lesaffre, a été réellement le fils de ses œuvres.

Il est né à Ohain (Nord), le 19 janvier 1837 ; il suivit les cours de l'école primaire de Maubeuge. A l'âge de 15 ans, il entra comme apprenti-ajusteur aux Ateliers de Construction de Ferrière-la-Grande, appartenant alors à Pierre-François Dumont, qui fut le véritable créateur de l'industrie métallurgique dans le bassin de la Sambre, et à vingt ans il prit la Direction des Laminoirs de Ferrière-la-Grande exploités après la mort de Pierre-François Dumont par la firme A. Dumont et C^{ie}, dont il était le commanditaire. En 1877, au moment de la transformation de cette commandite en société anonyme, Ernest Lesaffre en fut nommé administrateur-délégué.

Aussitôt il se préoccupa des intérêts communs à toutes les usines métallurgiques de la région ; il fut assez heureux pour les grouper et fonder le Comité des Forges du Nord dès avril 1881. En 1903, lorsque M. Alexandre Sépulchre se retira, Ernest Lesaffre fut appelé à présider ce Comité dont il avait été réellement le créateur. Il resta quinze ans Président du groupement, y témoignant des plus hautes qualités et du plus profond dévouement.

En 1887, il fut nommé membre de la Chambre de Commerce d'Avesnes, en devint vice-président, puis président en novembre 1905. Cette même année, il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Il administra la commune de Ferrière-la-Grande comme Maire pendant 16 ans. Ses pairs le choisirent comme leur représentant au Conseil des Prud'hommes de

Maubeuge, dont il devint le Président. La Banque de France se l'adjoignit il y a environ 20 ans comme administrateur de la succursale de Maubeuge, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il s'éteignit doucement au milieu des siens, le 15 février 1921. A ses obsèques, M. Canard, son successeur à la présidence du Comité des Forges du Nord, Directeur Général de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, prononça un discours ému, dans lequel il rappelait le beau caractère de celui que chacun pleurait : « La droiture et l'indépendance de son caractère, dont il donna des preuves en maintes circonstances, la rectitude et la lucidité de son jugement, une ardeur sur laquelle l'âge n'avait pas eu de prise, lui avaient fait prendre, parmi ses collègues, une place privilégiée. Nous nous rappellerons toujours de quelle manière élevée, ferme et bienveillante tout à la fois, il savait diriger nos débats et nous n'oublierons jamais les services inappréciables qu'il a rendus à notre Comité. Les qualités de l'homme privé ne le cédaient en rien à celles de l'industriel : il faut citer en première ligne la bonté et l'affabilité qui lui créèrent de si nombreux amis. Mais sa belle santé avait été ébranlée par les années d'exil et lorsqu'à l'issue de la guerre, notre Comité s'étant reconstitué, ses collègues voulurent lui donner un nouveau témoignage de leur confiance en lui renouvelant son mandat de Président, M. Lesaffre, soucieux des intérêts dont il avait la garde, craignit que ses forces ne fussent pas à la hauteur de son dévouement et déclina l'offre qui lui était faite, malgré les instances réitérées de ses collègues. C'est alors que, d'un élan unanime, il fut porté à la Présidence d'honneur de notre Comité. Celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte fut digne, à tous égards, de l'affection et de l'estime de ceux qui l'ont connu. »

TILMANT FLORENTIN, MUSICIEN AU 2^e REGIMENT DE CHASSEURS, CONDAMNE AU BAGNE

1865

Florentin-Joseph Tilmant, âgé de quarante-trois ans, est né à Colleret, hameau d'Ostergnies. Il sert en qualité de musicien au 2^e chasseurs, et deux fois réengagé, il a toujours rendu de bons services et mené une excellente conduite.

C'est cependant ce même homme qui, le 9 mai 1865, commettait à Chartres, sur sa maîtresse, la veuve Matouzet-Lacourt, un assassinat qui trouvait sa cause dans une jalousie passionnée.

Ce crime commis, Tilmant tenta de se faire justice à lui-même. Il se tira dans la bouche un coup de pistolet ; mais la balle dévia, et vint s'aplatir contre la partie latérale droite de la mâchoire supérieure. Tilmant, alors, avec un sang-froid effrayant, arracha lui-même de la plaie, pêle-mêle avec des dents et des fragments d'os broyés, la balle qui avait si mal servi son désespoir, et se laissa conduire à l'infirmerie. Sa victime expirait six jours après.

Le procès : il se tient devant le 1^{er} conseil de guerre de la 1^e division militaire, pour assassinat et tentative de suicide. M. le greffier donne lecture d'un rapport de M. Cullest, capitaine rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre. Voici, un résumé, des faits constatés dans cette pièce.

Ce fut en 1861 que Tilmant fit la connaissance de la femme Lacourt, veuve Mantouzet ; elle était venue se placer au service des époux Ressègue, qui tenaient la cantine du 2^e chasseurs. Sa beauté lui attira de nombreux adorateurs et Tilmant fut le préféré ; mais à plusieurs reprises des querelles, des ruptures même, causées par la légèreté de la femme Matouzet et par la jalousie de Tilmant, se produisirent ; enfin, en 1863, tandis que le régiment était à Joigny, la veuve Matouzet ayant appris que Tilmant était à l'hôpital du Val de grâce pour une maladie de mauvaise nature,

lui fit dire à son retour, par le brigadier Suzanne, que toute devait être finie entre eux, et confia à ce dernier le parti qu'elle avait pris de choisir pour nouvel amant un maréchal des logis, le nommé Conrad.

Cependant Tilmant, loin de renoncer à Marie (c'était le nom sous lequel la veuve Matouzet était plus particulièrement connue), ne cessait de l'obséder, et de la menacer. Un jour du mois de mai, le brigadier Suzanne ayant surpris Marie sur les genoux de Tilmant, lui dit : « Il paraît que vous changez d'homme comme de chemise ! » Marie se mit à pleurer, et répondit : « Je suis bien obligée de l'écouter, puisqu'il m'a promis de me tuer d'un coup de pistolet si je ne retournais pas avec lui. »

Enfin, le 9 mai, vers cinq heures et demie du soir, Tilmant se rendit à la cantine avec plusieurs de ses camarades, et but avec eux, sur une sorte de palier qui précède la salle de la cantine. Tilmant se levait de temps en temps pour parler à Marie. On entendit celle-ci lui répondre : « Mon Dieu: laisse-moi tranquille, j'ai bien assez de chagrin comme cela, sans que tu m'en donne davantage. »

Tilmant sortit alors, sous prétexte de faire ferrer son cheval, monta à sa chambre, et en redescendit avec deux pistolets chargés. Arrivé au seuil du carré qui précédait la cantine, il avança le haut du corps par la porte, les mains derrière le dos ; puis, comme on lui disait que Marie n'était pas là, il entra et pénétra rapidement dans la cantine. Il voit Marie, prend avec sa main droite un des pistolets dans la musette où il les avait cachés, pose le canon presque sur la figure de cette fille, et fait feu. Marie tombe sur le coup. Tilmant prend alors l'autre pistolet, met le canon dans sa bouche et fait feu.

Le témoin Ressegue a entendu Tilmant, qui n'était que blessé, dire en parlant de Marie : « Est-elle morte ! ? Si elle est morte, tant mieux ». Marie a vécu encore pendant six

jours ; elle est morte le 15 mai, sans avoir conscience de ce qui lui était arrivé. Elle n'accusait personne et ne manifestait aucune douleur. La balle avait attaqué une portion du cerveau, qui peu à peu s'est écoulé et a ainsi amené la mort sans délire ni convulsions.

Après l'audition du rapport, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

D. Tilmant, vous êtes un homme mûr, vous avez quarante-trois ans; comment avez-vous pu penser à tuer une femme, votre maîtresse? — R. Elle m'avait été infidèle, d'abord à Joigny. puis à Chartres; et comme je lui reprochais cette conduite, elle me promit le de plus recommencer et de se marier avec moi quand je quitterais le service.

D. Ce n'est pas croyable ; n'avait-elle pas chargé le brigadier Suzanne de vous dire qu'elle n'aurait plus aucun rapport avec vous? — R. Au mois d'avril, je venais de Joigny avec le dépôt rejoindre les escadrons de guerre à Chartres. J'appris par Suzanne que Marie m'avait bien quitté pour Conrad. Je suis ailé la trouver, nous avons eu une querelle, et je lui fis des reproches fondés.

D. Mais il fallait la quitter tout à fait. — R. Je n'en ai pas eu la force, mon colonel.

D. Arrivez au jour du meurtre. — R. Dès le matin, j'allai voir Marie; je lui proposai de lui pardonner; elle me repoussa, en me disant de la laisser tranquille. Alors, je suis allé boire avec des camarades, et puis je suis parti comme pour faire ferrer mon cheval. Au lieu de cela je suis monté à ma chambre, et j'y ai vu mes pistolets ; j'ai perdu la tête. Après avoir chargé mes armes, je suis redescendu ; j'ai demandé si Marie était là, et comme on m'a répondu : oui, je suis entré. — Veux tu venir avec moi, lui ai je dit ? — Non, laisse-moi la paix. C'est alors que j'ai pris un pistolet pour la menacer.. Le coup est parti, et, la voyant tomber comme morte, j'ai voulu me tuer aussi.

D. Mais vous avez eu encore assez de force et de présence d'esprit pour extraire la balle de votre blessure ? R. Oui, mon colonel, et plutôt à Dieu qu'elle m'eût traversé la cervelle ! La voilà.

L'accusé tire de sa poche la balle en question, et la fait voir au Conseil. Je l'ai toujours sur moi, ajoute-t-il.

Après l'audition de nombreux témoins, la parole est donnée à M. le commandant Simonnot, commissaire impérial, qui soutient énergiquement l'accusation.

M^e Joffre présente la défense.

Le Conseil, écartant la préméditation, déclare Tilmant coupable de meurtre, et admet en sa faveur des circonstances atténuantes. Son verdict prononce contre le condamné la peine de dix ans de travaux forcés.

Acte de décès n°218 à Chartres.

Le quinze mai mil huit cent soixante cinq à une heure du soir Anne Marie LACOURT, native de Châteauneuf (Haute Vienne), domestique, âgée de trente deux ans, veuve de Martouzet, domiciliée au quartier de cavalerie de Chartres, place Saint Pierre, est décédée à l'hôpital.

Bagne de Toulon et Nouvelle Calédonie.

TILMANT Florentin Joseph, musicien de 3^e classe au 2^e régiment de chasseurs, né le 11 janvier 1823 à Colleret hameau d'Ostergnies, fils de Benoit et de feu Louise Naveau, ouvrier mineur, condamné à Paris le 14 juillet 1865 par le 1^e conseil de guerre permanent, pour avoir, en 1865, commis un meurtre à la peine des travaux forcés pour dix ans.

Dégradé le 20 juillet 1865.

Arrivé au bagne le 2 octobre 1865.

Détaché de la chaîne le 20 janvier 1866, embarqué pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate la Sibylle.

Passé le 20 juillet 1873 à la 4^e compagnie.

Remise de peine de 2 ans le 9 août 1870.

Décédé le 29 janvier 1878 à deux heures du matin à l'hôpital de l'Ile de Nou.

Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour l'année 1884

Bermeries

Une centenaire vient de mourir dans notre département. La veuve Brayer, née Marceline Bertau, est décédée à Bermeries à l'âge de 104 ans huit mois deux jours.

Il paraît que, jusqu'au dernier moment, cette brave femme avait conservé toutes ses facultés.

Acte de décès n°22 de l'état-civil de Bermeries : L'an mil huit cent quatre vingt trois, le vingt six décembre à trois heures du matin, **Marcelline Bertau**, âgée de cent quatre ans, huit mois, vingt trois jours, sans profession, née en cette commune, fille de Pierre Bertau et de Marie Josephe Dazin, veuve de Victor François Brayère; est décédée en sa demeure.

Il n'y a pas de registre de baptême pour l'année 1779, mais la date de naissance est mentionnée dans son acte de mariage le 31 mars 1813 : *3 avril 1779*, ce qui correspond exactement à ce qui est indiqué dans l'acte de décès.



Anor.

Samedi dernier, le sieur Borgnet Julien, âgé de 47 ans, journalier à Anor, avait accompagné à Trélon son gendre qui avait tiré au sort. Ce dernier avait ramené un numéro que les conscripts qualifient de mauvais ; aussi Borgnet, qui aimait beaucoup son gendre, se montra très affecté de cette machance. Rentré à Anor, il quitta son compagnon, but encore quelques chopes pour essayer de calmer son chagrin et, vers huit heures et demie, quitta le cabaret pour rentrer chez lui. Depuis lors, Borgnet avait disparu et toutes les recherches faites pour le retrouver étaient restées infructueuses, lorsque lundi vers six heures et demie du soir, les ouvriers de la forge situés près du pont, éprouvèrent un

obstacle dans le fonctionnement de la vanne de la roue hydraulique qui fait mouvoir le marteau de la forge. Vérification faite, on découvrit que l'obstacle était une tête d'homme engagée dans la vanne. Le corps repêché aussitôt fut reconnu pour être celui de Borgnet. On suppose que ce malheureux, en quittant le cabaret et en passant près de l'étang, aura été poussé dans l'eau par une violente rafale de vent.

Acte de décès n°5, état civil d'Anor

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt huit janvier à six heures du soir, **Borgnet Julien Joseph**, âgé de quarante huit ans, journalier, né à Boussus en Fagne (Belgique), domicilié à Anor, fils de Beaudeaux Elisa, fils de Hermand et de Thérèse Boulouf, est décédé au lieu dit Pont de l'Etang du Village.



Etrœungt

un terrible accident est arrivé vendredi dernier sur le chemin de Basse-Boulogne, à une centaine de mètres de ce village.

Le sieur Balasse-Dauphiné, cultivateur à Etrœungt était allé avec sa voiture attelée de deux chevaux chercher de la drèche à Wignehies. Vers le soir, il avait repris le chemin d'Etrœungt, et à neuf heures et demie on trouvait le cadavre du malheureux cultivateur à l'endroit cité plus haut. Tout porte à croire que M. Balasse, qui était légèrement pris de boisson, sera monté sur le brancard de la voiture et qu'un cahot l'aura fait tomber sous la roue qui lui a écrasé tête.

Les chevaux avaient continué leur chemin et étaient rentrés au logis sans leur conducteur.

Acte de décès n°13, état civil d'Etrœungt

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt trois janvier à dix heures du soir, **Dauphiné Balasse**, cultivateur, âgé de trente neuf ans, né et domicilié en cette commune, fils de

Dauphiné Balasse, cultivateur, âgé de soixante quatre ans, et de Octavie Bosseaux, âgée de soixante deux ans, époux de Angelina Désirée Carlier, âgée de trente trois ans, est décédé sur le chemin de la Basse Boulogne, lieu dit la haute borne.



Aulnoye.

Samedi matin. Jean-Baptiste Maton, journaliste, avait été chargé de laver les pièces du pont situé à Aulnoye, au-dessus de la voie ferrée de Paris.

Malgré la défense qui lui en avait été faite, Maton se servait pour exécuter ce travail d'une échelle appliquée contre la culée. L'express de 9 heures 15, en passant, le renversa et les ouvriers accourus aux cris du mécanicien, qui avait fait en vain les signaux pour éviter l'accident, trouvèrent Maton couché entre le rail et la culée ; il avait le crane ouvert et la jambe fracturée ; sa mort a dû être instantanée.

L'échelle avait été brisée en plusieurs morceaux projetés au loin. La malheureuse victime de son imprudence était âgée de 61 ans, originaire de Cartignies et domiciliée à Leval.

Acte de décès n°1 de la commune de Leval

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le neuf février à 9 heures du matin, **Maton Jean Baptiste**, âgé de soixante et un ans, journaliste, né à Cartignies, domicilié en cette commune, fils naturel de Amélie Maton, époux de Marie Rosalie Marcoux, est décédé au lieu dit Cayenne.



Maubeuge.

Un pénible accident est arrivé aux hauts-fourneaux de Maubeuge. Un journaliste, Antoine Legrand, âgé de 55 ans, était monté sur un échafaudage à 12 mètres du sol, pour faire une réparation à une cheminée.

Tout-à-coup un des contremaîtres entendit un bruit sourd : c'était ce pauvre ouvrier qui tombait à ses côtés ; la mort a été instantanée.

Legrand laisse une veuve et six enfants dont un infirme.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le huit février à une heure du soir, **Antoine Legrand**, âgé de cinquante huit ans, manœuvre, né à Thuin, Belgique, domicilié à Maubeuge, fils de Arsène Legrand et de mère inconnue, époux d'Angélique Mahieu, est décédé à l'établissement des Hauts Fourneaux, sis en cette commune, faubourg de Sous le Bois.



Cartignies.

Un terrible accident est arrivé le 13 février à Cartignies. Un jeune homme de 15 ans, Albert Prissette, se rendait au marché avec un cheval attelé à un tombereau.

L'animal s'est emporté au passage d'une barrière ; le tombereau a heurté un charme qui servait de support à la dite barrière ; l'équipage et le cheval sont tombés à la renverse et le jeune homme par dessous. La mort de celui-ci a été instantanée.

Acte de décès n°9, état civil de Cartignies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le treize février à dix heures et demie du matin, **Prisette Albert Grégoire Eugène**, âgé de quinze ans, fils de feu Emile et de Watteau Philomène, est décédé en la demeure de sa mère, hameau du Buisson Moreau.



Haut-Lieu.

Du danger de se coucher au dessus des fours à chaux - On sait que ces fours, en activité, dégagent une grande quantité d'acide carbonique et que cet acide, à une certaine dose est un poison mortel. Et cependant des voyageurs, des mendiants, des ouvriers sans ouvrage et sans asile, et même, le croirait-on, des ouvriers de carrière qui doivent connaître le danger, vont, attirés par la chaleur, passer la nuit sur les fours à chaux.

Un de ces ouvriers de carrière qui s'était couché samedi soir sur le four à chaux de M. Demod, à Haut Lieu, a été retrouvé asphyxié dimanche matin.

Puisse ce nouvel et triste exemple donner à réfléchir à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Acte de décès n°31, état civil de Haut Lieu

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix du mois de février à deux heures du matin, **Malfait Désiré**, âgé de cinquante et un an, célibataire, né à Berlaimont, domicilié à Haut Lieu, journalier, fils de Nicolas et de Stoclet Placidie, est décédé en son domicile, lieu dit la Cressonnière.



Cartignies.

Une jeune fille de Cartignies, **Marie Ducor-net**, âgée de 16 ans. a été trouvée noyée hier (5 mars) dans la mare d'une pâture dépendant de la maison d'habitation. On n'a constaté sur le corps aucune trace de violence et la mort est considérée comme purement accidentelle.

Le cadavre a été découvert par des voisins venus à la mare pour y laver leurs instruments de jardinage.

Acte de décès n°15, état civil de Cartignies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 27 février à six heures et demie du soir, Ducor-net Marie, âgée de quinze ans, née et domiciliée à Cartignies, fille de Joseph et de Walle-rand Zélie, est décédée en la demeure se ses parents, chemin de coupe.



Fourmies

Une famille cruellement éprouvée est celle de M. Levasseur-Bertaux, qui, il y a 15 jours, perdait son fils, un charmant petit garçon de trois ans et demi, et qui, hier, a perdu son second enfant, une petite fille de 17 mois.

Tous deux ont succombé à la rougeole qui n'a pu sortir.

Acte de décès n°55, état civil de Fourmies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix neuf février à neuf heures du soir, **Adrien Alfred Emile Levasseur**, âgé de trois ans, né et domiciliée à Fourmies, fille de Louis Léon, 31 ans, filateur, et de Marthe Bertau, 25 ans, est décédée en la demeure de ses parents, rue de l'industrie.

Acte de décès n°72, état civil de Fourmies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le sept mars à huit heures du matin, **Madeleine Adolphine Marie Levasseur**, âgée d'un an, née et domiciliée à Fourmies, fille de Louis Léon, 31 ans, filateur, et de Marthe Bertau, 25 ans, est décédée en la demeure de ses parents, rue Lencieu.



Ramousies

Un enfant de cinq ans, J Fostier, se rendant en classe, voulut jeter, dans l'Helpe Majeure, une assez grosse pierre. Il roula avec elle jusqu'à la rivière où son corps n'a été retrouvé qu'une heure plus tard.

Acte de décès n°3 de l'état civil de Ramousies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt sept mars à deux heures du soir, **Jules Fostier**, âgé de quatre ans dix mois, né à Dimont, domicilié à Ramousies, fils de Xavier et d'Amélie Jenot, est décédé près de la demeure de ses parents, sise à Ramousies, lieu dit le Pont de Rempsies.



Jeumont

Un entrepreneur de bâtiments, le sieur Edmond Dufosset, âgé de trente ans, travaillant sur le toit d'une maison située sur le chemin de grande communication N°71, est tombé d'une façon si malheureuse que la mort a été instantanée.

Cette chute a été occasionnée par suite d'un faux mouvement.

Acte de décès n°27 de l'état civil de Jeumont

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le seize mars à sept heures du matin, **Dufossez Edmond**, âgé de trente ans, maitre maçon, né à Colletet, domicilié à Jeumont, fils de Joseph et de Desiméon Sidonie, époux de Marlière Léocadie Marie, est décédé en sa demeure.



Sous le Bois Louvroil

On vient de découvrir, dans le jardin du sieur Cailleau, journalier, un cadavre d'enfant, du sexe masculin. L'enfouissement paraît devoir remonter à deux mois. Le cou du petit cadavre était entortillé d'un lien. Un morceau de toile recouvrait le corps.

Le parquet d'Avesnes vient de commencer une information. Les magistrats se sont rendus lundi, à Sous-le-Bois-Louvroil, et de nombreux témoins ont été appelés devant le juge d'instruction. M. le docteur Mouronval a été chargé de procéder à l'autopsie. Cet événement mystérieux a produit une forte émotion dans la commune

Pas d'acte de décès à Louvroil ou Maubeuge

✂

Ferrière la Grande

Le sieur Xavier Debruge, âgé de 51 ans, fossoyeur, vient d'être écrasé par le tombereau de M. Auguste Hoyas, brasseur.

La mort a été instantanée.

Acte de décès n°17 de l'état civil de Ferrière la Grande

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt neuf mars à quatre heures du soir, **Xavier Debruge**, âgé de cinquante sept ans, fossoyeur, né à Wattignies, domicilié à Ferrière la Grande, fils de père et mère inconnus, époux de Adolphine Huart, est décédé sur le chemin du marais.

✂

Haut lieu

Un bien triste accident est arrivé mardi dans cette localité. Le nommé Christophe, de Semousies, a été écrasé sous sa voiture, en suivant la route d'Avesnes au Nouvion.

✂

Maubeuge

Jeudi, 3 avril, vers six heures du matin, on a retiré de la Sambre, le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu être établie. Il a été déposé à l'hospice de cette ville.

Voici son signalement: âgé de 35 à 40 ans, taille 1m65, cheveux et sourcils chatins, front couvert, nez moyen, bouche moyenne, visage rond, fortes moustaches, vêtu d'un pantalon et d'un gilet en drap noir, veste en en drap noir croisé, chemise de coton avec raies bleues et rouges, chaussettes en laine grise, souliers avec bouts vernis.

L'acte de décès n°98 de la commune de Maubeuge reprend les informations, sans plus.

✂

Dimont

Dans une rixe qui avait lieu ces derniers jours, un sieur Wooters a frappé un de ses camarades, nommé **Studen**, avec une telle violence, que ce dernier est mort des suites de ses blessures. Wooters a pris la fuite.

Paru le 24 avril.

✂

Fontaine au Bois

La nommée Schadroff, femme Pothier, demeurant dans cette commune, a été trouvée dimanche, vers cinq heures du soir, sans vie, au milieu d'une mare de sang, dans une des chambres de l'appartement qu'elle habitait. A côté d'elle, sur le lit, était placé le fusil qui lui a donné la mort.

A la suite de l'enquête qui a été faite à ce sujet par la gendarmerie, il paraîtrait que, vendredi dernier, étant sorti le matin de sa ferme, le sieur Henri Pothier, mari de la victime n'y était plus rentré qu'à 4 heures de l'après-midi, se trouvant dans un état complet d'ivresse.

Sa femme, lui ayant fait alors quelques reproches sur sa conduite, il fut pris tout à coup d'une violente colère, et, s'emparant d'un fusil, il tira sur elle un coup à bout portant. La malheureuse tomba foudroyée.

Le sieur Pothier s'était marié il y a 8 mois avec sa cousine, Anastasie Schadroff, âgée de 18 ans ; il se livrait à la boisson, et bien des fois, de fréquentes querelles éclataient, à sa rentrée, dans le ménage. La victime était enceinte de 7 mois.

Ecroué à la maison d'arrêt d'Avesnes. Pothier nie le crime. Il prétend que sa femme se serait tuée d'elle-même.

Avant de devenir propriétaire de la ferme qu'il occupait, le sieur Pothier avait été employé à Avesnes à la recette des finances.

Acte de décès n°17 de l'état civil de Fontaine au Bois

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix huit avril à quatre heures du soir, **Anastasie Schadroff**, âgée de dix huit ans, ménagère, née et domiciliée en cette commune, fille de

Jean Baptiste Pottier, clerc laïque, et de Damassine Basquin, épouse de Henri Pottier, âgé de vingt six ans, est décédée rue du clos.

☞

Hautmont

Paru le 15 mai. A la suite d'une discussion commencée dans une maison de tolérance, un sieur **Denoo Gustave**, lamineur, 26 ans, né à Audeghem (Belgique) a reçu dans l'aine un coup de couteau qui a déterminé sa mort. Le meurtrier, un sieur Boghaert François, a pris la fuite. Il est actuellement recherché.

19 juin : le nommé Bogaert, inculpé dans l'assassinat commis le 10 mai dernier à Hautmont, a été arrêté à Montigny sur Sambre (Belgique) ; il a été écroué à la prison de Charleroi.

Suite.

Le 27 juin dernier, à midi, les deux parquets belge et français se sont rends sur la frontière, à la limite des territoires d'Ohain et de Momignies, pour procéder à une double enquête concernant l'assassinat commis à Hautmont par le sieur Dogaert, sujet belge, détenu en Belgique. Un sieur Noymaert, détenu à Avesnes. soupçonné de complicité dans cette affaire, devait être confronté avec le premier.

Le couteau qui à servi au meurtre, arme de 4 centimètres de largeur sur 10 à 12 de longueur, figurait parmi les pièces à conviction. Bogaert aurait, paraît-il, avoué être seul l'auteur du crime.

La confrontation dura 1 heure 1/2 environ. Des gendarmes français et belges faisaient le service d'ordre.

Le spectacle était des plus curieux. Les deux parquets se tenaient sous une tente dressée en plein vent et couverte de branchages. Une table avait été installée et à ses extrémités se tenaient les deux accusés.

Les réponses, faites en flamand, étaient traduites en français par un interprète.

Suite.

20 novembre. Dans la nuit du 10 au 11 mai dernier, un sieur Denoo, ouvrier forgeron, était retrouvé à moitié mort dans un jardin et mourait quelques temps plus après. François

Bogaert, après lui avoir porté plusieurs coup de couteaux, se réfugiait en Belgique.

Arrêté sur la dénonciation du parquet d'Avesnes et traduit devant la cour d'assises du Hainaut, Bogaert a été condamné à cinq années de réclusion pour coups et blessures ayant occasionné le mort sans intention de la donner.

Acte de décès n°61 de l'état civil de Hautmont L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 11 mai à 11 heures du soir, **Gustave Denoo**, âgé de vingt six ans, journalier, né à Audegem (Belgique), domicilié à Hautmont, célibataire, fils de père et mère non connus, est décédé en sa pension.

☞

Sous le Bois Louvroil

Un pénible accident vient d'arriver dans la cour de l'usine de M. Dumont.

Un enfant de 6 ans, le nommé G., né à Marchiennes au Pont (Belgique), et demeurant avec ses parents à Sous le Bois Maubeuge, a été tamponné et tué par des wagons en sectionnement sur la voie ferrée.

La mort a été instantanée.

Acte de décès n°67 de l'état civil de Louvroil L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 15 mai à 4 heures du soir, **Goosens Pierre Joseph**, âgé de six ans, né à Marchiennes au Pont (Belgique), domicilié à Louvroil, fils de Pierre et de Dutrieux Ladoise, est décédé en l'usine dite de l'Espérance, hameau de Sous le Bois.

☞

Flaumont Waudrechies.

Mercredi dans l'après-midi, le sieur Clerbois, cultivateur, marié et père de trois enfants, conduisant un tombereau chargé de briques qu'il était allé charger à Avesnelles, voulut ramasser une brique qui venait de tomber en bas dudit tombereau ; il fit un faux pas et l'une des roues lui passa sur le corps.

Il eut la poitrine écrasée. La mort a été instantanée.

L'acte de naissance de son fils indique que **Albert Clerbois** est décédé le 28 mai à Avesnelles.

✂

Ghissignies.

Ces jours derniers, un enfant de deux ans, appartenant aux époux Riche, jouant avec d'autres enfants devant la forge du sieur Léon Jacquemart, pendant une courte absence de celui-ci, est tombé dans une fosse pleine d'eau, laquelle venait de servir à refroidir plusieurs bandages de roues et qui d'habitude est recouverte par deux fortes plaques de tôle.

Le pauvre enfant a été retiré presque aussitôt, mais il était si grièvement brûlé qu'il a succombé le lendemain dans la nuit.

Acte de décès n°16 de l'état civil de Ghissignies

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 30 mai à 7 heures du matin, **Richez Jules André**, âgé de deux ans, né et domicilié en cette commune, fils de Auguste Jean Baptiste et de Philippine Guilbaux, est décédé en sa demeure, rue d'en Haut.

✂

Maubeuge

Le sieur Dieudonné, surveillant à l'usine du Tilleul en se promenant le long de la Sambre, le 22 courant, vers 8 heures du soir, vit un individu qui paraissait se laver dans la rivière, puis tout à coup cet individu s'avança plus loin, fit un plongeon et disparut sous l'eau.

Dieudonné ne sachant pas nager, courut aux usines voisines, pour demander du secours ; mais lorsqu'on arriva l'individu était disparu.

Son corps a été retrouvé le lendemain par le nommé Michaux Sévère, forgeron, demeurant à Louvroil.

Le docteur Defontaine, qui a visité le cadavre, a déclaré qu'il n'y avait aucune trace de violence et que la mort était tout à fait accidentelle.

✂

La Longueville.

Un nommé **Joseph Gautier**, âgé de 60 ans, d'origine belge, ouvrier plafonneur sans domicile, mais travaillant souvent dans le pays,

s'est présenté, dans la soirée de dimanche, chez le sieur Gray, garde particulier à la Longueville, auquel il demandait, à cause du mauvais temps, la permission de coucher dans son grenier, ce qui lui fut accordé.

Le lendemain, vers trois heures du matin, le brigadier des douanes Baillère, de Gognies-Chaussée, passant près de la maison Gray, trouva le cadavre de Gautier étendu au pied du pignon de la maison, sous la lucarne du grenier d'où il a dû être précipité en voulant satisfaire un besoin, comme l'indiquaient des traces d'urine laissées sur la muraille.

Le cadavre ne portait, du reste, aucune trace de violence et la blessure du sommet de la tête provenait bien de la chute sur le pavé du chemin.

Acte de décès n°47 de l'état civil de La Longueville

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 9 juin à 2 heures du matin, Joseph Gautier, âgé de cinquante quatre ans, né à Soignies (Belgique), fils naturel de Désirée, est décédé en la demeure de Gray Firmin, garde forestier, lieu dit la Porquerie. Déclaration faite le 24 décembre !!

✂

Glageon.

Un sieur Leclerc, âgé de 41 ans, briquetier à Sains, vient d'être victime d'un accident dont les conséquences ont été mortelles.

Se trouvant mercredi dernier à Glageon, il conduisait un chariot quand par suite d'un faux mouvement, ou d'un cahot un peu trop brusque il fut précipité à terre.

Un tonneau qui lui servait de siège, fut également projeté en dehors de la voiture, et par un hasard malheureux l'atteignit violemment à la tempe, lui faisant une blessure profonde. La mort a été instantanée.

Le père du malheureux prévenu par dépêche de ce cruel accident, est venu lui-même chercher le cadavre de son fils.

Acte de transcription de décès n°46 de l'état civil de Glageon à Sains du Nord

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 2 juillet à 2 heures et demie du soir, **Jules Leclercq**, âgé de quarante et un ans, journalier, né et domicilié à Sains, célibataire, fils de Jules et de Désirée Leclercq, est décédé en la demeure du sieur Ulysse Hameaux, à Glageon.

L'acte n'est pas inscrit à Glageon.



Sous le Bois

Les deux petites filles adhérant ensemble par la poitrine jusqu'au bas-ventre continuent à vivre et à recevoir de nombreuses visites..... Ces deux jeunes enfants sont un peu en dessous de la moyenne, puisque à eux deux ils pèsent un peu moins de 3 kg ; ils sont réunis l'un à l'autre par la partie médiane et antérieure du thorax, depuis le haut du sternum jusqu'au nombril, de façon qu'ils sont figure contre figure et ventre contre ventre ; le nombril est unique, il se trouve à la fin de la réunion des deux êtres qui tenaient à un seul cordon ombilical.

Acte de naissance n° 213, état civil de Maubeuge.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le huit juin, est comparu Jean Brunner, âgé de trente huit ans, puddleur, domicilié à Maubeuge, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin né hier à minuit, de lui déclarant, en sa demeure, sise au faubourg de Sous le Bois, et de Philomène Bour, âgée de vingt huit ans, sans profession, son épouse, et auquel il a donné le prénom de Philomène.

Acte de naissance n° 214, état civil de Maubeuge.et auquel il a donné le prénom de Marie

26 juin

La mère des deux petites filles de Sous-le-Bois est morte mercredi et les enfants ont succombé le lendemain, à deux heures d'intervalle ; elles prenaient le sein et l'on croyait qu'elles auraient vécu au moins quelque temps.

L'autopsie des petites phénomènes a été faite à l'hospice de Maubeuge dans la journée de vendredi par M. Bouchez, médecin en chef de l'hôpital militaire. et M. le docteur Culot. Les deux corps avaient une conformation distincte mais les foies tenaient ensemble, de sorte que la séparation des deux êtres n'était pas possible, et que la mort de l'un déterminait forcément la mort de l'autre. Les corps vont être conservés en bocal et seront sans doute rendus au père-de ces enfants.

Acte de décès n° 159, état civil de Maubeuge. L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix huit juin à une heure du soir, **Philomène Bour**, âgé de trente quatre ans, née à Pont Pierre (Moselle), domiciliée à Maubeuge, fille de feu Georges Bour, et d'Adélaïde Huvert, épouse de Jean Brunner, est décédée en sa demeure sise en cette ville, faubourg de Sous le Bois.

Acte de décès n° 160 et 161, état civil de Maubeuge.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix neuf juin à huit heures du soir, **Marie (puis Philomène) Brunner**, âgée de douze jours, née à Maubeuge, fille de Jean Brunner et de Philomène Bour, est décédée en sa demeure.



Fourmies

Il faut que tous les ans, malgré les avis prodigués par la presse, malgré les exhortations des parents, malgré les bons conseils des amis, quelques impudents succombent victimes de leur légèreté et de leur étourderie.

Samedi soir, vers 8 heures, un certain nombre de jeunes gens, échauffée par la lourde température de la journée, étaient venus, désireux de tremper leurs membres lassés dans la fraîcheur des eaux de l'étang.

A l'extrémité droite, tout près de l'angle formé par le pont, se trouve une éclaircie un peu plus large, dont au premier coup d'œil les bords semblent peu dangereux ; c'est là que de préférence se mettent ceux qui n'ont pas grande confiance dans leur talent de natation.

Tout-à-coup, aux yeux des baigneurs stupéfaits, un jeune homme, nommé **Edouard Tilquin**, âgé tout au plus de 17 ans, enfonça à plusieurs reprises, puis, ne reparut plus.

Le malheureux était noyé. Cela s'était passé brusquement, en moins de temps qu'il ne nous en faut pour l'écrire, sans appels d'alarmes, sans bruit. On eut dit que le malheureux s'amusait.

Le premier moment de stupeur passé, quelques baigneurs vinrent intrépidement plonger à l'endroit où le corps venait de disparaître ; mais ce fut en vain qu'ils fouillèrent désespérés le fond de l'étang. Le corps ne put être retrouvé que le lendemain.

On juge de la douleur des parents, quand on vint leur porter l'horrible nouvelle.

Et le lendemain, dimanche, non content de ce lugubre incident, un autre jeune homme faillit encore avoir le même sort. Ce n'est que grâce aux courageux efforts de quelques personnes que l'on n'a pas eu une autre mort à déplorer. On voit par ces faits qu'il n'est pas superflu de recommander aux baigneurs la plus grande prudence et la plus entière circonspection. Plus que les avis et les conseils, les faits sont là, parlant d'eux-mêmes, mais chaque fois, hélas, ce n'est qu'en pure perte. Pour que quelques-uns qui mettent ces accidents à profit, combien en rient, et combien peuvent les subir à leur tour, d'un moment à l'autre.

Acte de décès n° 186, état civil de Fourmies.
L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le six juillet à cinq heures du matin, Edouard Tilquin, âgé de 16 ans, né à Wignehies, domicilié à Fourmies, mécanicien, fils d'Edouard et de Prospérine Podevin, est décédé au lieu dit « les Etangs des Moines ».

✂

Villereau

Le garde champêtre de cette commune, un sieur Cazin, était allé se baigner à l'étang du roi du bois, dans la forêt de Mormal.

Il venait de sortir de l'eau et se préparait à rentrer chez lui, quand il tomba, frappé d'une attaque d'épilepsie, maladie à laquelle il était souvent sujet.

Le docteur Delfosse, du Quesnoy, mandé en toute hâte, ne put que constater son décès.

Acte de décès n° 12, état civil de Locquignol
L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le douze juillet à cinq heures du soir, **Casin Adolestant**, âgé de 34 ans, garde champêtre, né à Louvignies Quesnoy, domicilié à Villereau, fils de Constant et de Denis Euphrosine, est décédé dans la forêt de Mormal près de l'Etang du Roi du Bois.

✂

Avesnes.

Un sieur Jules H. âgé de 35 ans, employé comme fileur à L'Avesnoise. s'est noyé jeudi dernier, vers midi, dans l'Helpe Majeure, à mi chemin d'Avesnes et Avesnelles.

On ne sait si on est en présence d'un accident ou d'un suicide. Le malheureux laisse une nombreuse famille.

✂

Toute copie même partielle

Responsable de la publication : Alain Delfosse